
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 16 janvier 2019, à 17 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{mes} Sophie Courvoisier*, *Annick Ecuyer*, *M. Stéphane Guex* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je rappelle l'absence de M. Barazzone ce soir à partir de 20 h 30.

On m'apprend que notre collègue Antoine Maulini arrivera un peu en retard. Si je parle de lui, c'est pour lui adresser nos félicitations car il a gagné le prix d'excellence des arts et de la culture de la Ville de La Havane. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds aux questions qui m'ont été posées hier.

M. Haas me demandait comment il était possible qu'un cirque étranger, en l'occurrence le Cirque du Soleil, puisse remplacer un cirque suisse, à savoir le Cirque Nock. Merci pour votre question, Monsieur. Cette année, vous l'avez compris, la Ville de Genève accueillera le Cirque du Soleil. (*Brouhaha.*)

Des voix. On n'entend rien!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je n'y peux rien.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place sans bavardage. Vous pouvez continuer, Monsieur le conseiller administratif.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Cette année est exceptionnelle puisque le Cirque du Soleil arrivera à Genève avec son spectacle *Totem*, sur la plaine de Plainpalais, aux dates auxquelles le Cirque Nock se produit d'habitude. (*Brouhaha.*) Le Conseil administratif a considéré qu'il s'agissait d'une opportunité unique. (*Le président frappe du marteau.*)

Le président. Nous attendrons le temps qu'il faut. Si vous avez envie de bavarder, vous avez assez d'espaces hors de cette salle. Merci d'avoir compris mon message... Voilà, continuez.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Le Cirque du Soleil vient exceptionnellement à Genève en 2019, alors qu'il est rare en Suisse. Cela empiète sur les dates auxquelles le Cirque Nock se produit d'habitude, mais nous avons considéré qu'il se justifiait de faire une exception: chaque cirque n'a pas un droit à être là chaque année aux dates indiquées. C'est pourquoi le Conseil administratif a informé une première fois le Cirque Nock en décembre 2017 que la place serait prise. Nous voulions trouver un arrangement ou une autre date mais le Cirque Nock a répondu par courrier qu'il faisait simplement part de son incompréhension. Nous lui avons ensuite écrit à deux reprises pour un arrangement, sans succès puisque nous n'avons jamais eu de retour, ce que je regrette. Voilà la situation pour cette année. C'est aussi dans la diversité des cirques que le public genevois et régional s'y retrouve. Bien évidemment, le Cirque Nock reviendra les années ultérieures s'il le souhaite.

Je réponds aussi à une question de M^{me} Delphine Wuest, qui demandait pourquoi aucun tri sélectif, ni verres consignés n'avaient été mis en place au sein du marché de Noël des Bastions. Les informations que vous avez données sont partiellement correctes, Madame, car, contrairement à ce que vous affirmez, des verres consignés ont bien été utilisés pour certaines boissons sur les stands de nourriture et de la vaisselle lavable, dans le chalet à fondue. Seuls les verres à vin chaud ainsi que les couverts et assiettes des stands de nourriture à l'emporter n'étaient pas consignés, mais en carton. Aucun ustensile ou verre distribué n'était en plastique, ni en sagex. Par ailleurs, un système de tri global regroupant le PET, l'aluminium, les ordures ménagères et l'huile était à la disposition des exposants à l'entrée du parc. L'ensemble des déchets valorisables ont été acheminés dans les filières de récupération. Toutefois, je vous donne raison sur un point: il est vrai qu'il n'y a pas eu de poubelles à tri sur l'espace public destinées aux clients.

Et cela, pour une simple raison: d'après l'expérience de la Voirie, ce système ne fonctionne pas. La qualité de ce qui est trié n'est pas assez bonne et les entreprises qui récoltent ces différents déchets ne peuvent pas les séparer; le mélange entre le PET, l'aluminium et les ordures ménagères est trop important. Par conséquent, nous ne l'imposons pas à chaque fois sur le domaine public. Sachez toutefois que le gros des déchets provenait des exposants; ceux-là ont été triés par des filières imaginées et payées par les organisatrices du marché de Noël. Pour l'année prochaine, nous les sensibiliserons, ainsi que les organisateurs d'autres manifestations, à l'augmentation du nombre de poubelles différenciées.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'apporte également des réponses ou des compléments de réponse aux questions qui m'ont été posées hier.

Je commence par l'intervention de M. Didier Lyon s'agissant des dessins aux fenêtres de la villa La Concorde. Je dois totalement rectifier ma réponse. Contrairement à ce que je pensais, ces dessins n'ont pas été faits par les enfants, mais par une artiste qui s'appelle Mirjana Farkas. J'ai cru que c'étaient des enfants quand je suis allée au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire pendant les fêtes de Noël, puisqu'il est ouvert à ce moment-là, mais c'est une illustratrice de livres pour enfants. Son atelier se trouve dans les nouveaux immeubles tout près de la villa, à la rue Henri-Golay. Le projet a coûté 16 055 francs. Cette création artistique de vingt-quatre fenêtres comprend également des photos. Ce calendrier de l'Avent sera réutilisé chaque année; nous pourrions donc optimiser l'investissement fait. Je m'excuse encore pour la réponse que j'ai donnée hier.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis m'interrogeait sur la diffusion de stations de radio françaises à la patinoire des Bastions. Le Service de la jeunesse est en charge de celle-ci du dimanche au vendredi, gestion assurée par du personnel auxiliaire saisonnier ainsi que par la Boîte à boulots qui propose des activités aux jeunes. Le samedi, la patinoire est gérée par le Service des sports avec son personnel. La sélection des stations de radio se fait en fonction des musiques et du public sur place. Aucune instruction n'a été donnée de diffuser une radio plutôt qu'une autre, mais les radios sans publicité, avec un maximum de musique et un minimum de discussions, sont favorisées. Compte tenu du matériel de diffusion ancien sur le site, il n'est pas possible de passer à des radios Internet pour le moment. Une réflexion à ce sujet sera faite, ce qui permettra d'améliorer la qualité sonore de la diffusion.

J'ai encore une réponse pour M^{me} Studer concernant le nombre maximal de nuitées dans les abris de la protection civile. Vous le savez, Madame, nous avons deux abris mais je parlerai plutôt de celui de Richemont, destiné aux personnes les plus vulnérables et qui peuvent notamment prétendre à des droits sociaux. Sachez que 82% des personnes sur ce site ont pu rester plus de 45 jours, voire

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

les 151 jours du dispositif. Différents critères entrent en ligne de compte pour octroyer ce supplément de nuitées.

Je réponds enfin à M. François Mireval sur les jeux d'échecs du parc des Bastions. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance met à disposition une quinzaine de jeux dans le parc, qui ont énormément de succès. Ils sont en libre accès à toute heure du jour et de la nuit, sans que cela pose de problème particulier. Il est vrai qu'un bénévole s'est spontanément investi depuis vingt ans pour être présent tous les matins et remettre en place les jeux d'échecs et disposer les pions. Il y a très peu d'incivilités dans cet espace, ce bénévole facilitant la cohabitation des joueurs. Il a décidé de cesser cette activité et le service est donc à la recherche de bonnes volontés pour la reprendre. Des personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Cela va dans le sens que nous voulons donner à ces activités, à savoir favoriser l'investissement citoyen des personnes ou des joueurs eux-mêmes.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous passons maintenant aux objets déclarés urgents hier, dans l'ordre où ils l'ont été.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de modifier l'article 62 du statut du personnel de la Ville de Genève et de voter un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 2 112 300 francs (PR-1312 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances (CF) lors de la séance plénière du 11 septembre 2018. La commission, sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano, a étudié la présente proposition lors des séances des 25 septembre, 9 et 30 octobre 2018. La rapporteuse remercie M^{me} Shadya Ghemati pour ses indispensables notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Proposition, 1190. Motion d'ordonnancement, 4492.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'article 62, «Allocations pour enfants» du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) est modifié comme suit:

«En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales;

»Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.»

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 2 112 300 francs destiné à la prise en charge de l'augmentation de l'allocation pour enfants.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur le chapitre 30, politique publique XXX.

Historique

Dès 2010 le statut du personnel de la Ville de Genève (statut) pose, en son art. 62, le principe du versement, en complémentarité du droit cantonal, d'une allocation familiale pour chaque enfant de moins de 18 ans et d'une allocation de formation pour les jeunes de 18 à 25 ans sur la base d'une attestation de suivi.

C'est alors, dès cette date, que le règlement d'application du statut (Regap) définit en son art. 80 le montant de ces deux allocations, en les fixant à la moitié des montants prévus par la loi sur les allocations familiales cantonales. A cette époque les allocations familiales mensuelles étaient de 200 francs et celles pour formation de 250. Par conséquent les allocations municipales complémentaires versées dès cette date s'élevaient et s'élèvent toujours à 100 francs pour les enfants et 125 pour les jeunes en formation.

Il convient de préciser que dès le troisième enfant l'allocation familiale – qu'elle soit pour enfant ou pour jeune en formation – est relevée de 50 francs supplémentaires.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

En 2012 le Canton a renforcé le montant des allocations familiales pour les enfants à 300 francs et celles pour les jeunes en formation à 400. Le Conseil municipal a quant à lui refusé, par trois fois, de voter une augmentation des montants des allocations municipales complémentaires.

En fait, indépendamment de la hauteur du montant des allocations municipales pour enfant et pour formation, cette façon de faire souffre d'un défaut en regard du principe constitutionnel de la légalité. Il y a ici une petite Genferei: en effet dans les autres cantons les rapports État-fonctionnaires sont soumis à des exigences limitées atténuées du principe de la légalité. Dans le canton de Genève prime le principe d'une stricte séparation des pouvoirs. En conséquence le Conseil administratif propose, par cet objet, au Conseil municipal de remanier l'art. 62 actuel puis d'expurger le Regap des règles dorénavant contenues dans le statut directement pour être tout à fait respectueux des exigences constitutionnelles genevoises.

Séance du 25 septembre 2018

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Krebs, directeur adjoint

Sur la base d'une analyse en droit un problème d'ordonnancement des normes est apparu entre le statut et le Regap. En effet, ce qui a été indiqué concernant les allocations municipales complémentaires pour les enfants et les jeunes en formation dans le Regap en 2010 aurait dû l'être dans le statut. La présente proposition demande à ce que l'art. 80 Regap soit remonté au niveau de l'art. 62 du statut.

Dans les faits, s'il faut s'en tenir au texte, à savoir verser 50% de ce que verse le Canton, ce principe induit un surcoût des charges de 50% estimé à 2 112 300 francs. Les charges pour allocations municipales complémentaires au droit cantonal passeraient alors d'environ 4 millions actuellement à environ 6 millions en cas d'acceptation de la présente proposition dans son intégralité.

Il convient de préciser que seul le Conseil municipal peut décider d'un éventuel autre calcul, voire déterminer des montants fixés dans le statut.

Seule la Ville de Genève a introduit ce principe en Suisse. Si on examine plus en détail le statut, il est plus progressiste que celui des autres communes: par exemple la durée des vacances est plus longue et, en cas de maladie, la durée du paiement du salaire est de deux ans alors que pour les autres communes, elle n'est que de six mois. Les montants de 2010, respectivement 100 francs pour enfant et 125 francs pour jeune en formation, ont alors été le fruit d'une négociation calquée sur la moitié du droit cantonal en vigueur à cette période.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

Séance du 9 octobre 2018

Bien que le protocole d'accord et son annexe aient bien été transmis aux commissaires des finances, une majorité revient sur le résultat du vote de la séance précédente pour auditionner, en plus des informations communiquées par écrit par le Conseil administratif et annexées au présent rapport, les représentant-e-s du personnel en argumentant sur le respect du partenariat social en vigueur en Ville de Genève.

La majorité affirme qu'il s'agit d'une modification du statut du personnel qui apparemment n'est pas celle qui avait été négociée par M^{me} Sandrine Salerno. C'est en raison de cette différence qu'elle estime cette audition nécessaire. Elle veut absolument avoir la confirmation de vive voix comme quoi tout a bien été discuté comme cela ressort du protocole. Elle tient à vérifier.

La minorité estime que la CF ne doit pas mener des consultations qui ont déjà été faites par l'exécutif. La disposition passe du règlement au statut et personne n'est pénalisé. Ce n'est pas à la CF de refaire le travail, d'autant que sur le fond il n'y a aucun changement.

Séance du 30 octobre 2018

Audition des partenaires sociaux, M^{mes} Tourki, coprésidente de la commission du personnel, Buchs du SIT, Béguelin du SSP, Bonvin, et Cabussat, respectivement présidente et membre du collège des cadres, sur la question du protocole d'accord

M^{me} Buchs, du SIT, estime que ce protocole est clair, son but étant de modifier le statut et son règlement d'application suite à un problème de hiérarchie des normes mis en évidence par le Conseil administratif. Le changement s'opère sur la forme, soit juste une partie du texte qui passe du Regap au statut, et pas sur le fond. Le souhait des partenaires sociaux est que ce protocole sur les allocations municipales complémentaires soit appliqué par le Conseil municipal.

Un commissaire demande si les partenaires sociaux sont au courant de l'amendement qui a été proposé par le Conseil municipal. Il exprime ensuite une inquiétude par rapport à cet amendement car, selon lui, contrairement à la loi sur les allocations familiales (LAF), qui s'adapte au coût de la vie et propose une indexation des montants, celui-ci en fixant des chiffres ne propose pas d'adaptation. Il veut savoir si les partenaires sociaux sont d'accord avec ce changement.

M^{me} Buchs répond qu'elle n'a pas connaissance de cet amendement. Le statut négocié n'est pas appliqué aujourd'hui par le Conseil municipal de manière systématique depuis le changement des montants dans la LAF. Et elle explique qu'ils souhaitent que le statut s'applique tel qu'il a été négocié, à savoir le versement

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

de la moitié du montant prévu par la LAF. Ce protocole d'accord avec le Conseil administratif n'est que la réitération de l'intention des organisations du personnel quant à l'application stricte du statut du personnel tel qu'il est rédigé. Pour ce qui est de l'adaptation au coût de la vie, il est par contre relevé que la LAF ne le prévoit pas. La demande des partenaires sociaux est qu'on applique le statut et le Regap et qu'on respecte le protocole d'accord signé le 5 septembre 2018.

Quant à la question de la rétroactivité, M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit d'une discussion qui est en cours avec le Conseil administratif, un petit nombre de parents n'ayant pas donné l'information que leurs enfants étaient passés en études. Ce sont ces familles qui sont concernées par la rétroactivité et les négociations sont en cours. Par le biais de cet accord il s'agit de l'application d'un principe qui existe déjà. Le versement rétroactif des sommes dues n'aura probablement pas d'incidence significative sur le budget.

Discussion

Le Mouvement citoyens genevois est d'avis qu'ancrer les montants à la pratique actuelle ne péjore aucune situation et propose l'amendement ci-dessous:

Nouvel article 62 du statut

Article premier

En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant de 100 francs, 150 francs à partir du 3^e enfant.

Pour les enfants entre 16 et 25 ans suivant une formation, l'allocation s'élève à 125 francs, 175 francs à partir du 3^e enfant. Cette allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.

Article 2

Supprimé

Article 3

Supprimé

Article 4

Supprimé

Le Parti socialiste soutient l'amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois qui ne préterite la situation d'aucune famille. C'est bien le Conseil administratif qui emploie et le Conseil municipal qui fixe les statuts. Il est récent

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

au niveau de la loi cantonale que les allocations formation soient accordées indépendamment du revenu parental. Autrefois c'était réservé aux revenus modestes. Un progrès important a donc été fait pour tout le monde, à condition de prouver la réalité d'une formation suivie. On ne peut ici limiter la réflexion uniquement aux conditions de travail du personnel de la Ville, mais au contraire s'inscrire dans le cadre cantonal. En acceptant l'amendement proposé, la fonction publique municipale n'est pas pénalisée.

Ensemble à gauche est dérangé de ce que le Parti socialiste n'approuve pas que M^{me} Salerno, conseillère administrative a signé un nouveau protocole d'accord avec les syndicats. Selon eux l'amendement va faire économiser plus de 2 millions à la Ville. Ensemble à gauche votera la proposition telle que présentée et attend que M^{me} Salerno défende sa proposition avec vigueur en plénière. Un sous-amendement qui reprend l'article 8, alinéa 6 de la LAF est présenté: «Les montants sont indexés chaque année en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation.»

Les Verts ne voteront pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois car il ne tient pas compte de la diminution du pouvoir d'achat, mais ils voteront la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra l'amendement car il estime que le Canton est déjà généreux envers l'ensemble des familles et que la Ville l'est également avec cette allocation supplémentaire auprès de son personnel.

Votes

Par 12 non (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) le sous-amendement d'Ensemble à gauche est refusé.

Par 12 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (2 EàG, 1 Ve) l'amendement du Mouvement citoyens genevois est accepté.

Par 12 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (EàG) et 1 abstention (Ve), la proposition PR-1312 amendée est acceptée.

Un rapport de minorité est annoncé par Ensemble à gauche.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

Article unique. – En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant de 100 francs, 150 francs à partir du 3^e enfant.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

Pour les enfants entre 16 et 25 ans suivant une formation, l'allocation s'élève à 125 francs, 175 francs à partir du 3^e enfant. Cette allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.

Annexes:

- protocole d'accord du 5 septembre 2018
- annexe au protocole du 5 septembre 2018

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants



Protocole d'accord

- La Ville de Genève représentée par une délégation du Conseil administratif (CA) composée de Madame Sandrine Salerno, conseillère administrative et Monsieur Jacques Moret, directeur général
- Le Collège des cadres de la Commission du personnel, représenté par Madame Marie-Christine Cabussat
- Le Collège des autres membres du personnel de la Commission du personnel, représenté par Madame Laila Tourki, co-présidente
- Le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) représenté par Madame Valérie Buchs, secrétaire syndicale
- Le Syndicat des services publics (SSP-VPOD) représenté par Monsieur David Scheffre, secrétaire syndical

ont mené des négociations le 5 septembre 2018 concernant les modifications des dispositions de l'article 62 du Statut du personnel de la Ville de Genève et de l'article 80 du Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) liées à l'allocation enfants.

Ces négociations ont abouti aux textes mentionnés dans l'annexe 1 ci-jointe.

Le CA ainsi que la CP collège des cadres et collège des autres membres du personnel et les syndicats SIT et SSP prient le Conseil Municipal de voter la modification des dispositions du Statut du personnel de la Ville de Genève proposée et de l'accepter.

Genève, le 5 septembre 2018

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

Pour le Conseil administratif

Madame Sandrine Salerno, présidente de la séance de négociation



Pour le Collège des cadres de la Commission du personnel

Madame Marie-Christine Cabussat



Pour le Collège des autres membres du personnel de la Commission du personnel

Madame Laïla Tourki, co-présidente



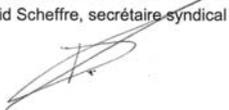
Pour le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Madame Valérie Buchs, secrétaire syndicale



Pour le Syndicat des services publics (SSP-VPOD)

Monsieur David Scheffre, secrétaire syndical



Annexe 1 : Modifications de l'article 62 du Statut du personnel de la Ville de Genève et de l'article 80 du Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) liées à l'allocation pour enfants.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

Annexe 1 : Modifications du Statut du personnel de la Ville de Genève et du Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) à l'allocation pour enfants.

Statut du personnel de la Ville de Genève	
Teneur actuelle	Propositions de modifications
<p>Art. 62 Allocation pour enfants</p> <p>En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel. Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.</p>	<p>Art. 62 Allocation pour enfants</p> <p>En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales ;</p> <p>Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.</p>

Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP)	
Teneur actuelle	Propositions de modifications
<p>Art. 80 Allocation pour enfants (art. 62 statut)</p> <p>¹La Ville de Genève verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.</p> <p>²Les membres du personnel ayant des enfants en commun ne reçoivent qu'une seule allocation mensuelle par enfant.</p>	<p>Art. 80 Allocation pour enfants (art. 62 statut)</p> <p>¹La Ville de Genève verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.</p> <p>²Les membres du personnel ayant des enfants en commun ne reçoivent qu'une seule allocation mensuelle par enfant.</p>

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Au travers de cette proposition, le Conseil administratif nous propose deux choses. La première, au niveau du droit lui-même et de la hiérarchisation juridique, est la modification de l'article 62 du statut du personnel. La seconde est le vote d'un crédit de 2 millions de francs pour financer les conséquences de cette modification.

En 2010, le statut du personnel, en complémentarité du droit cantonal, garantit une «allocation pour enfants» pour chaque enfant de moins de 18 ans et une «allocation formation» pour les jeunes de 18 à 25 ans sur la base d'une attestation de suivi de scolarité ou de toute autre formation. Le règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (Regap) définit en son article 80 le montant de ces deux allocations. (*Brouhaha.*) Excusez-moi, mais je ne m'entends pas... Merci. A l'époque, on avait négocié qu'elles seraient fixées à la moitié des montants cantonaux prévus par la loi sur les allocations familiales (LAF), soit 200 francs pour les allocations familiales et 250 francs pour les allocations formation. Par conséquence, les allocations municipales complémentaires versées dès cette date s'élevaient, et s'élèvent toujours, à 100 francs pour les enfants et 125 francs pour les jeunes en formation. Dans les deux cas, dès le troisième enfant, les deux allocations sont relevées de 50 francs supplémentaires. En 2012, bonne nouvelle, le Canton augmente l'allocation familiale, qui passe à 300 francs, et l'allocation formation, qui passe à 400 francs. Par trois fois notre plénum refusera d'adapter les allocations municipales complémentaires.

Au niveau de la hiérarchisation juridique, cette organisation souffre d'un défaut en regard du principe constitutionnel de la légalité – une petite *Genferei*, en quelque sorte – puisque les rapports Etat avec les fonctionnaires dans les autres cantons sont soumis à des exigences limitées, atténuées du principe de la légalité. Dans le Canton de Genève prime le principe d'une stricte séparation des pouvoirs. En conséquence, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de remanier l'article 62 actuel du statut du personnel, puis d'expurger le Regap des règles contenues dorénavant directement dans le statut, pour être tout à fait respectueux des exigences constitutionnelles genevoises.

On revient au droit et au crédit. Si l'on s'en tient au versement de 50% des allocations du Canton, ce principe induit un surcoût de 2 millions de francs, faisant passer les charges actuelles de 4 à 6 millions en cas d'acceptation de la présente proposition. Seul le Conseil municipal peut décider d'un éventuel autre calcul, voire déterminer des montants fixés dans le statut. Bien sûr, l'audition des partenaires sociaux a confirmé leur exigence que le protocole d'accord signé le 5 septembre 2018 soit approuvé par notre Conseil.

Le Mouvement citoyens genevois était d'avis qu'ancrer les montants correspondant à la pratique actuelle négociée en 2010 ne péjorait aucune situation et il a amendé en ce sens l'article unique de la délibération, en fixant les allocations pour enfant à 100 francs et les allocations formation à 125 francs, toujours

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

avec les 50 francs supplémentaires dès le troisième enfant. Il a été suivi par le Parti socialiste, le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre. En conséquence de cet amendement, les articles 2, 3 et 4 sont supprimés.

Premier débat

M^{me} Martine Sumi (S). Je vous donne maintenant la position du Parti socialiste. A ce stade, mon parti convient de se réjouir que la Ville de Genève ait seule en Suisse introduit ce principe d'allocations complémentaires au droit cantonal. Si on examine quelques détails du statut, il est plus progressiste que celui des autres communes du canton: par exemple, la durée des vacances est plus longue et, en cas de maladie, la durée du paiement du salaire est de deux ans, contre six mois seulement pour les autres communes.

Dans ce contexte, les montants de 2010, soit 100 francs par enfant et 125 francs par jeune en formation, ont alors été le fruit d'une négociation calculée sur la moitié du droit cantonal en vigueur à cette époque. Je le répète, la Ville est fière et cohérente avec son engagement de qualité envers son personnel. La proposition amendée et acceptée en commission ne préterite la situation d'aucune famille. C'est bien le Conseil administratif qui emploie et le Conseil municipal qui fixe les statuts. Au niveau de la loi cantonale, il est récent que les allocations formation, et celles-ci uniquement, soient accordées indépendamment du revenu parental. Autrefois, elles étaient réservées aux revenus très modestes. Un progrès très important a donc été fait pour toutes les familles au niveau cantonal et c'est une bonne chose. C'est bien parce que le Parti socialiste ne peut ici limiter la réflexion aux seules conditions de travail du personnel de la Ville mais, au contraire, qu'il l'inscrit dans le cadre cantonal global, sans pénaliser la fonction publique municipale, qu'il vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette proposition amendée. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il était nécessaire du point de vue juridique que le Conseil administratif propose cette modification, qui n'est qu'un déplacement de rang, les éléments passant du Regap au statut. C'était cela, la base de cette proposition.

Mais il était aussi logique que l'on consacre la situation actuelle, qui existe depuis plusieurs années maintenant, ainsi que le vœu manifesté à plusieurs reprises par ce Conseil municipal de maintenir l'allocation au niveau où elle est versée aujourd'hui, à savoir 100 francs par enfant et 125 francs par jeune en formation, avec 50 francs supplémentaires dès le troisième enfant. Car, entre le moment où le statut avait été approuvé et la mise en œuvre de cette mesure,

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

l'allocation familiale cantonale avait considérablement augmenté, tel que la rapporteuse l'a dit tout à fait justement. Je remercie d'ailleurs M^{me} Sumi pour son rapport et l'exactitude de ses propos. C'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement en commission des finances, accepté par une très large majorité. Compte tenu du fait qu'aucune personne n'est péjorée, puisqu'il n'y a pas un franc de moins qui sera versé aux employés de la Ville de Genève, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter ce transfert de rang, du Regap au statut, et l'amendement de la commission.

M. Tobias Schnebli (EàG). Il s'agit peut-être d'une *Genferei* de plus, comme la rapporteuse M^{me} Sumi l'a mentionné, mais un malaise a quand même parcouru une partie minoritaire de la commission des finances. On vient présenter une modification du statut du personnel qui implique une dépense de 2 millions de francs et comme par hasard, en commission, on trouve une droite élargie jusqu'aux représentants du Parti socialiste pour approuver un amendement qui réduit de 2 millions de francs la portée financière de cette adaptation du statut. Nous avons eu quelques échos des propos entendus en commission: c'est l'éternelle rengaine disant qu'il n'y a pas de personnel, ni de fonctionnaires des communes suisses aussi bien traités, aussi privilégiés que les employés de la Ville de Genève; il n'y a donc aucune raison d'appliquer à la lettre cet article du statut qui prévoyait et qui prévoit jusqu'à maintenant – puisque le texte est en vigueur jusqu'au vote de ce soir, je présume – une allocation enfant calquée sur le modèle dont le personnel de l'Etat de Genève bénéficie. Force est de constater que nous est proposée une version de droite, telle qu'appliquée et votée par trois fois, comme M^{me} Sumi l'a rappelé, donc une version au rabais de cette allocation enfant.

Ce qui est gênant, c'est non seulement le fait que nous n'aurons plus cette référence aux prestations du Canton – uniquement des chiffres de 100, 150 francs, 125, 175 francs, soit moins de la moitié de ce que la loi cantonale prévoit –, mais également, en l'absence de cette référence, le retrait de l'indexation par rapport à la vie chère. Oui, souvent, cette indexation était négative ces dernières années. Cette année, elle est positive. Nous avions déjà eu toute une discussion sur l'indexation des salaires du personnel lors du débat budgétaire et nous avons obtenu gain de cause. Ensemble à gauche a donc déposé un amendement pour indexer ces allocations fixées en chiffres selon la version sortie de commission.

Projet d'amendement

L'article unique est complété comme suit:

«(...) Les montants seront indexés chaque année en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation.»

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

C'est le moins qu'on puisse faire pour garder un semblant de reconnaissance, non seulement du travail fourni par le personnel de la Ville, mais aussi de la charge pour les budgets familiaux que comporte le fait d'avoir des enfants. En conséquence, chers collègues, nous vous demandons de faire bon accueil à cet amendement.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts n'approuvent pas le changement intervenu en commission. Le statut et le Regap font l'objet d'âpres négociations et leur modification se négocie d'habitude en amont avec les partenaires sociaux. Or, celle-ci intervient parce qu'une majorité de fait dans ce Conseil municipal refuse d'adapter les montants, disant que 100 francs sont suffisants. OK. La droite joue son rôle sur les prestations sociales; on est habitués. Mais j'en suis étonné car je constate que, si le Canton a adapté ces allocations, ce n'est pas parce qu'un élan de gauchisme a saisi les membres du Conseil d'Etat, mais simplement parce qu'il s'est rendu compte qu'il n'y avait pas eu d'adaptation de l'allocation au coût de la vie depuis un certain nombre d'années. Il lui a donc semblé que cette augmentation était nécessaire. Si elle l'était au niveau cantonal, elle l'était également au niveau municipal, si on veut maintenir ce qu'on appelle le pouvoir d'achat. Il n'y a pas de différence entre les uns et les autres. Après quoi, chacun peut faire ses choix politiques. Le Parti socialiste nous expliquera à sept reprises, comme hier, que la prestation sociale est inchangée, mais non! Elle change parce qu'on fige une situation par rapport à des augmentations qui pourraient survenir, par exemple dues à l'inflation.

Pour ces deux raisons, parce que la modification apportée à la proposition n'a pas été négociée avec les partenaires sociaux, étant arrivée en catimini – on va le dire comme ça – à la faveur d'un changement juridique nécessaire, et parce que nous ne comprenons pas que l'Alternative puisse péjorer les conditions d'allocation et de travail du personnel – je me réjouis de réentendre le Parti socialiste expliquer le contraire –, les Verts n'approuveront pas la proposition dans sa version amendée par la commission.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je voulais intervenir en cours de débat pour recadrer la proposition du Conseil administratif. Je signale avoir déposé hier deux amendements au nom du Conseil administratif pour des corrections de forme.

Projet d'amendement 1

L'article unique est modifié comme suit:

«L'article 62, «Allocations pour enfants», du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) est modifié comme suit: (...)».

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants*Projet d'amendement 2*

Remplacer «ils» par «les enfants».

Sur le fond, cette proposition, qualifiée de «*Genferei*» par le représentant d'Ensemble à gauche de manière assez surprenante, est progressiste. Dans l'imaginaire collectif, dans la façon qu'on a de s'exprimer, une *Genferei* est négative: c'est qu'on a fait quelque chose d'inadéquat, de faux, de saugrenu à Genève, qui nous illustre négativement par rapport au reste de la Suisse. Mais on n'est pas dans un cas de *Genferei*. Je le dis à celles et ceux qui nous écoutent et aux membres du Conseil municipal qui n'ont pas l'opportunité de siéger en commission des finances et auraient peut-être moins bien compris le dossier. La proposition dont vous êtes saisis représente une avancée sociale. Je suis assez étonnée d'entendre dire qu'on ne l'a pas négociée avec les partenaires sociaux, ou qu'on l'a fait en catimini, car elle l'a été et a fait l'objet d'un protocole signé avec eux. Elle trouve son origine dans les discussions autour du statut actuel. Précédemment, les collaborateurs et collaboratrices de la Ville percevaient une aide au paiement des primes d'assurance-maladie. C'était sous l'ancien statut. Avec le nouveau statut, cette aide a été convertie en allocation pour enfants. On n'aide plus une certaine catégorie de collaborateurs et de collaboratrices à payer leur prime, débat et réforme qui doivent se faire au niveau fédéral, mais on prend en compte la charge d'enfant. Les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, qui ont le statut de la fonction publique municipale le plus avantageux de Suisse, qui ont une grille salariale parfaitement conforme – hormis pour une classe – et extrêmement avantageuse en comparaison d'autres communes, du moins pour les petites classes de fonction, qui sont bien rétribués, qui ont une excellente caisse de pension, qui ont droit aux allocations familiales cantonales, comme chacun, chacune dans cette salle, ont en plus la possibilité de toucher une allocation pour enfants. Cela n'a rien de négatif. Le Conseil administratif, en négociation du statut, puis le Conseil municipal, lorsqu'il l'a validé, ont donné un acquis social supplémentaire aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville, indépendamment de leur classe de fonction. Pour moi, ce n'est pas une *Genferei*, mais une avancée progressiste et un droit social supplémentaire.

Lorsqu'il a déposé cette proposition, le Conseil administratif est venu expliquer en commission des finances que le statut contient une faute dans le rang des normes. Ce n'est pas grave de faire des erreurs. En revanche, il est grave de ne pas corriger une erreur lorsqu'un avis de droit la notifie et c'est le cas du Conseil administratif. On aurait pu laisser les dispositions dans le Regap plutôt que dans le statut, mais cela ne suffit pas d'avoir le principe dans le statut et l'explication dans le règlement d'application. Il faut aussi une déclinaison du principe dans le statut. Cette proposition vise uniquement à cela. Dans d'autres dossiers, on nous accuse de ne pas avoir mené un travail d'introspection, de ne jamais nous être

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

posé de questions, ni avoir agi devant le Conseil municipal. Dans ce dossier-là, je trouve paradoxal qu'on nous dise qu'il n'est pas essentiel de venir proposer la modification du rang de la norme quand quelque chose d'inadéquat a objectivement été fait; je ne suis pas juriste de formation. Sans que cela soit gravissime, ce n'était pas juste.

Sur le montant de l'allocation, le combat gauche-droite a déjà eu lieu lorsque vous avez voté les budgets 2012 et 2013 et que l'allocation familiale était passée de 200 à 300 francs. Non par indexation. Le Grand Conseil n'a pas fait cette modification parce qu'on était à la traîne, mais par volonté politique de revaloriser l'allocation dans le canton de Genève, canton le plus progressiste en matière d'allocations familiales. Cette modification cantonale a entraîné des débats au Conseil municipal. Dans le projet de budget 2012, le Conseil administratif, que je représentais déjà à l'époque, avait fait passer l'allocation pour enfants de 100 à 150 francs. Le Parti libéral-radical a déposé un amendement pour rester à 100 francs et celui-ci a été défendu en séance plénière par les Verts – je suis désolée d'en informer M. Gomez – contre l'avis du Parti socialiste. Celui-ci a déposé un amendement en troisième débat et a tenté d'y revenir l'année d'après, mais il y a eu une majorité pour dire que, dans un contexte particulier, à savoir le remplacement du subside, je l'appellerai comme ça, pour le paiement des primes d'assurance-maladie par une allocation pour enfants, la somme avait été fixée à 100 francs, pas à 150 francs. Différentes discussions ont eu lieu par la suite, y compris en commission des finances, qui avait auditionné M. Maudet, alors maire, et moi-même lors de l'examen des comptes. On nous a demandé quel était le montant que la Ville versait: avait-on suivi la volonté du Conseil municipal ou, pour le dire de façon polémique et ironique, à prendre au second degré, avions-nous, comme à notre accoutumée manière, contourné le Conseil municipal et versé 150 francs au lieu de 100 francs? Lors d'un grand débat en commission, certains nous ont accusés de ne pas avoir versé le montant décidé. M. Maudet et moi, nous nous en sommes expliqué. Nous avons dit que nous avons pris acte de l'arbitrage budgétaire du Conseil municipal et que nous avons versé 100 francs, conformément à sa volonté. Le Conseil administratif a respecté ce souhait. Voilà pour le volet financier.

Avec la proposition PR-1312, nous voulons modifier le rang de la norme. Ce qui est dans le Regap doit figurer dans le statut. Prière d'excuser l'erreur de départ. Il est adéquat d'approuver ce soir l'inscription de la disposition dans le statut, avec le plein accord des partenaires sociaux.

Dans son amendement, M. Schnebli propose d'indexer l'allocation pour enfants. Mais aujourd'hui aucune prestation sociale n'est indexée. Les prestations sociales correspondent à un barème avec montant fixe, qu'il s'agisse des allocations familiales cantonales ou de toute autre allocation, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. On peut revaloriser une prestation sociale, mais elle n'est

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

jamais indexée. Je plaide pour que vous ne suiviez pas cet amendement, Mesdames et Messieurs, sinon qu'est-ce que cela veut dire concrètement les années où l'indexation est négative? Dois-je retirer de l'argent pour suivre la courbe? Je ne pense pas qu'il soit opportun de se distancier de la pratique genevoise.

La seule question qui se pose et qui a fait débat en commission des finances, ainsi qu'on le lit dans le rapport de M^{me} Sumi, que je remercie, est celle du montant. Le Conseil administratif a entendu par deux fois le Conseil municipal dire qu'il voulait fixer le montant de l'allocation à 100 francs. On en a pris acte. Mais en vous proposant de modifier le rang de la norme, je suis obligée de vous reposer la question pour que le Conseil municipal statue formellement. D'ailleurs, petite pierre dans mon jardin, lorsque le Conseil municipal a plafonné l'allocation à 100 francs en 2011 et 2012, il a demandé au Conseil administratif de modifier le Regap. J'ai relu le *Mémorial*, j'ai vu ce que je vous avais répondu alors à un représentant du Parti libéral-radical qui demandait de modifier le Regap, à savoir que je devais aller le négocier avec les partenaires sociaux car je ne pouvais pas le changer toute seule, que cela prendrait du temps et je vous demandais de me laisser ce temps. Il est vrai que le Conseil administratif n'a pas fait ce travail-là: il a maintenu l'allocation au niveau fixé mais il n'a pas modifié le Regap.

En résumé, ce soir, je formule le souhait que vous compreniez l'intérêt fort à mettre la disposition dans le statut, pas dans le Regap, ainsi que la mauvaise idée que représente l'indexation d'une allocation sociale, comme le propose l'amendement de M. Schnebli, car vous devrez gérer une éventuelle indexation négative. Enfin, reste la question du montant: voulez-vous maintenir cette détermination de fixer l'allocation à 100 francs, ce que M. Sormanni a défendu en affirmant qu'on ne lèse personne puisque le deal d'origine était à 100 francs, que les gens ont reçu 100 francs et qu'on ne remet pas en question cette avancée sociale pour moi fondamentale? Ou voulez-vous modifier le montant et, dans ce cas, soutenir la proposition d'origine du Conseil administratif, qui représente 2 millions de francs supplémentaires au budget? J'espère avoir cadré le débat, en prenant ma part de responsabilité pour n'avoir pas vu l'erreur dans le statut lors de sa négociation – je ne suis pas juriste de formation; ce n'est d'ailleurs peut-être pas la seule – et pour n'être pas venue la corriger plus tôt.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Merci à M^{me} la magistrate d'avoir rappelé objectivement la situation. Pour ma part, je constate qu'Ensemble à gauche et les Verts veulent faire d'une problématique juridique un débat politique et servir – une fois de plus, serais-je tentée de dire – les intérêts des syndicats sans aucune prise de distance, qu'on attendrait pourtant de tout parti politique. Je le regrette. Comme M^{me} Sumi l'a rappelé, ce qui est demandé au Conseil municipal est tout simplement de rétablir une situation conforme au principe de légalité

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

en créant la norme primaire faisant défaut à ce jour, à savoir remonter dans les statuts ce qui figure actuellement dans le Regap. Rien de plus, rien de moins. La position de la majorité de la commission des finances, que le Parti démocrate-chrétien partage pleinement, est que cette démarche juridique ne doit avoir aucun impact, ni à la hausse ni à la baisse, sur le montant des allocations touchées par les employés de la Ville.

J'entends Ensemble à gauche et les Verts nous dire que c'est une attaque contre le personnel de la Ville et un manque de reconnaissance; je crois qu'il faut avoir un peu de décence. Comme M^{me} Salerno l'a rappelé, le statut de la Ville est le plus généreux de Genève, probablement de Suisse, voire d'Europe et du monde. La durée des vacances est la plus longue de toutes les communes genevoises. En cas de maladie, la durée du paiement du salaire est de deux ans, contre six mois dans les autres communes genevoises. En outre, nous en parlons ce soir, notre commune est la seule à verser une allocation familiale complémentaire à celle du Canton. M. Gomez nous parle de coût de la vie, de pouvoir d'achat. Je rappelle que les employés de la Ville touchent chaque année une annuité et une indexation qui couvrent largement l'augmentation du coût de la vie.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien acceptera la proposition telle que sortie de la commission des finances, afin de pérenniser les montants actuellement touchés par les employés. Le débat juridique ne doit pas être instrumentalisé, ni devenir politique. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Il est vrai que ce débat a un volet juridique et un volet politique. Sur le premier, je démens les propos mensongers de M^{me} Salerno tout à l'heure. (*Commentaires.*) L'article 8, alinéa 6, de la LAF précise: «Les montants des alinéas 1, 2 et 3 sont indexés chaque année en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation.» Ce n'est donc pas quelque chose qu'on invente Ensemble à gauche ou ce qu'il reste de la gauche au sein de la commission des finances: l'indexation est un mécanisme qui s'applique au niveau cantonal. Vous transmettez à M^{me} Salerno, Monsieur le président. Il est donc tout à fait possible et réaliste d'accepter notre amendement, au moins pour pérenniser le niveau raboté de moitié de cette allocation municipale pour enfants.

J'en viens au volet politique de ce débat. Ce que la magistrate n'a pas eu le courage de présenter en commission, c'est un droit social acquis à un moment donné mais qui sera raboté de moitié ce soir. Voilà le fond de notre contestation. Je comprends que des membres du personnel, s'appuyant sur la lettre du statut du personnel, puissent réclamer son application. Quand on lutte pour ses droits, on cherche des arguments juridiques pour les faire respecter. La modification proposée est bien sûr une adaptation juridique à l'état actuel mais elle réduit la portée de ce droit social tel qu'il était inscrit dans le statut. Si les uns et les autres, en

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

particulier le Parti socialiste, avaient l'honnêteté d'assumer leurs choix politiques qui, dans ce cas-ci, ce soir, rejoignent ceux de la droite de cette enceinte, on ne parlerait plus de Genferci, comme la rapporteuse l'a fait la première, et non moi. Vous transmettez à M^{me} Salerno, Monsieur le président.

Je réaffirme donc la validité de notre amendement introduisant l'indexation de l'allocation à l'indice genevois des prix à la consommation. C'est une pratique normale qui existe au niveau cantonal.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je fais pleinement miens les propos de la magistrate tout à l'heure quant aux conditions prévues par le statut du personnel, qui est évidemment le meilleur de Suisse, si ce n'est d'Europe ou du monde.

Il faut être au clair. On ne modifie rien des allocations versées au personnel. On change simplement le rang de la norme. Que certains veuillent en faire un combat politique, voilà qui ressemble bien à Ensemble à gauche! Mais le Conseil administratif cherche uniquement à modifier le rang de la norme, non les versements, ni en plus ni en moins, et nous sommes restés sur cette ligne. Il n'y a aucun changement dans l'allocation pour enfants du personnel de la Ville et il est faux de dire qu'on en a raboté la moitié.

Enfin, autant que je m'en souviens, depuis que les allocations cantonales sont passées à 300 francs, respectivement à 400 francs pour les jeunes en formation, voilà déjà quelques années, en 2012, il n'y a pas eu un seul franc d'indexation. Ces montants n'ont pas bougé. Je ne sais pas comment on invente des choses qui n'existent pas... Il faut en rester là pour respecter la volonté du Conseil municipal et je remercie la magistrate de l'avoir fait en 2012. Je vous invite donc à soutenir la proposition telle que sortie de commission, Mesdames et Messieurs, hormis les amendements de plume de M^{me} Salerno.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je réponds au reproche d'instrumentalisation. Nous aurions bien aimé ne pas instrumentaliser la proposition, mais alors il ne fallait pas déposer un amendement en catimini. Avant cela, nous étions bien d'accord pour cette modification juridique, de passer les dispositions d'un côté à l'autre, sans entrer dans le détail. C'est vous qui êtes entrés dans le débat politique! Il ne faut pas ensuite nous accuser de laisser tomber armes et bagages en rase campagne!

Pourquoi est-ce un combat politique? Je sais bien que ce n'est pas la cause de M^{me} Barbey-Chappuis, qui aime à dire que les droits accordés au personnel de l'administration sont uniques. J'entends toujours cet argument pour diminuer ces droits, jamais pour les augmenter. C'est assez paradoxal! A chaque fois qu'on

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

veut s'attaquer aux droits, on vient nous dire que la caisse de retraite est unique, que les allocations sont uniques... Par contre, on ne parle jamais des conditions de travail. Nous y reviendrons peut-être dans d'autres débats. Pour nous, les Verts, c'est un débat politique de fond, effectivement: sommes-nous d'accord de grignoter continuellement ces droits? C'est vrai que le montant reçu par les collaborateurs et les collaboratrices l'année passée ne changera pas, mais l'automatisme de l'allocation, où un surplus est donné au personnel par rapport à ce qui est donné au Canton, même en cas de modification, est supprimé. Il n'y a plus droit! C'est un changement essentiel!

On a évoqué les syndicats. Peut-être ne parlons-nous pas de la même chose mais, à lire le rapport, M^{me} Buchs dit bien qu'elle n'avait pas connaissance de l'amendement présenté en commission. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est l'une des raisons qui font qu'on n'a pas accepté celui-ci.

Enfin, permettez-moi, Madame Salerno, en toute amitié et sympathie, de vous lancer une pique à mon tour. En 2011, nous avons peut-être accepté la mesure, à l'inverse du Parti socialiste. Cela prouve que nous devenons plus sociaux avec le temps, contrairement à lui, et que les uns et les autres changent. (*Exclamations.*)

M. Pascal Holenweg (S). Il s'agissait pour moi de poser une question à laquelle il avait été partiellement répondu. Je voulais demander au Conseil administratif s'il avait l'intention de déposer un amendement restaurant sa proposition initiale, à savoir le lien posé entre l'allocation cantonale et l'allocation municipale. Apparemment, ce n'est pas le cas. Je considère donc qu'il a été répondu à ma question avant même que j'aie eu le temps de la poser.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds à la question de M. Holenweg. Non, je n'ai pas déposé d'amendement contrevenant au vote de la commission des finances. C'est probablement un mécanisme atavique mais, si le Conseil administratif se permet parfois d'amender le projet de budget de la commission des finances de façon générale, j'ai rarement déposé des amendements sur des propositions que j'avais introduites en cours d'année afin de rétablir la situation *ante*. Je ne l'ai pas fait car il n'entre pas dans ma pratique de revenir sur les arbitrages de la commission des finances, d'autant moins que la majorité qui s'est dégagée sur cet objet est large.

Aujourd'hui, il me semble essentiel que le Conseil municipal consacre cette allocation, car on pourrait aussi se retrouver dans une situation où une majorité déciderait tout bonnement de supprimer l'allocation. Quand j'ai négocié la proposition avec les partenaires sociaux, j'ai plaidé le fait que le Conseil municipal était raisonnable sur cette question et qu'il écouterait le Conseil administratif,

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

sans remettre en question l'allocation pour enfants. L'effet boomerang de ma démarche était de voir le Conseil municipal, avec une majorité de droite, élargie ou pas, dire qu'il ne voulait plus de l'allocation pour enfants en définitive. Le pari, la prise de risque étaient là, mais j'ai pensé que les groupes ne remettraient pas la prestation en cause et qu'il n'y aurait pas un débat pour la supprimer. J'observe avec satisfaction qu'aucun groupe n'a proposé sa suppression, ce qui signifie que la proposition progressiste faite à un moment donné par le Conseil administratif est aujourd'hui entrée dans les mœurs. Pour moi, c'est un objet de satisfaction.

Le montant de la prime proposé par le Conseil administratif suivait une augmentation budgétaire. Mais j'entends aussi que le Conseil municipal maintienne le montant actuel, qui est généreux. J'ai envie de dire à M. Gomez et à M. Schnebli, qui par ailleurs m'a traitée de menteuse mais, bon, je passe... (*Remarque.*) Par les temps qui courent, ce n'est jamais très agréable de se faire traiter de menteuse. Vous en conviendrez, Monsieur le président. Mais, enfin... (*Brouhaha.*) On finit par s'habituer aux excès de langage des uns et des autres. A toutes les personnes qui sont dans la salle et se représenteront au Conseil municipal en 2020, et à qui je souhaite d'être élues, pour la majorité d'entre elles, j'ai envie de dire que j'espère qu'elles connaîtront un autre rapport de forces, une autre composition du Conseil municipal, qui permettra de revoir le statut du personnel, puisque ce travail devra se faire, l'améliorer, le modifier sur certains points. Vous aurez la possibilité de vous reposer la question de l'allocation pour enfants et de son montant. Ce soir, j'entends qu'on veut rester au montant de 100 francs. J'en prends acte. Je n'ai pas envie de créer de polémique, ni de rapport de force gauche-droite qui mette en péril cet acquis pour les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève qui ont des enfants. Parce que, même s'ils ont une bonne caisse de pension, même s'ils ont des salaires et des conditions de travail adéquats et au top, ce qui est bien, il est clair pour chacun, chacune dans cette salle qu'avoir des enfants représente des charges supplémentaires. Malheureusement, au vu de la faible politique familiale en Suisse, le fait d'avoir des enfants et d'être à la tête d'une famille nombreuse est l'un des premiers chefs de paupérisation. Cela prouve que, malgré les bonnes conditions offertes par la Ville de Genève, cette allocation pour enfants fait pleinement sens et je suis contente de voir que l'entier du Conseil municipal va dans cette direction-là. Si vous ne vous accordez pas sur le montant ce soir, gardez le principe. Vous pourrez toujours en discuter lors de la prochaine législature.

M^{me} Martine Sumi (S). J'ai souhaité la parole pour affirmer haut et fort que le Parti socialiste a fait le choix que je vous ai expliqué tout à l'heure, à savoir ancrer les deux montants actuellement versés dans le statut, non par manque d'engagement social, mais par respect pour l'ensemble de la population, pour laquelle je rappelle que l'allocation familiale et l'allocation formation cantonale

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève
sur les allocations pour enfants

se sont améliorées. Celle-ci, outre son montant, est devenue universelle depuis peu. Voilà une dizaine d'années, elle n'était versée qu'aux personnes ayant des revenus extrêmement modestes. Je l'avais dit tout à l'heure, sans avoir été entendue probablement.

Dans ce contexte, il nous semble sain d'inscrire ces montants dans le statut et plus tard, quand la conjoncture ira mieux, nous ferons mieux. Nous avons aussi pris en compte le fait que nous allons malheureusement au-devant d'années compliquées pour boucler les budgets. Par les temps qui courent, ces 2 millions de francs ne sont pas anodins. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement 1 de M^{me} Salerno est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement 2 de M^{me} Salerno est accepté à l'unanimité (71 oui).

Mis aux voix, l'amendement de M. Schnebli est refusé par 43 non contre 14 oui (14 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 58 oui contre 13 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'article 62, «Allocations pour enfants» du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) est modifié comme suit:

«En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant de 100 francs, 150 francs à partir du 3^e enfant.

»Pour les enfants entre 16 et 25 ans suivant une formation, l'allocation s'élève à 125 francs, 175 francs à partir du 3^e enfant. Cette allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel les enfants atteignent l'âge de 25 ans.»

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de 262 800 francs, destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets (PR-1316 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 octobre 2018. La commission s'est réunie sur cet objet le 8 novembre 2018 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink

¹ Proposition, 2567. Motion d'ordonnancement, 4493.

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets, commune de Genève, propriété Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Séance du 8 novembre 2018

Audition de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport (DCS) ainsi que de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

En ouverture, M^{me} Koelliker remercie la commission d'avoir accepté d'auditionner le DCS sur ce point, qui revêt une certaine urgence, en raison de l'exigence de la Ligue nationale de hockey (National League NL) de remplacer l'actuel rink de la patinoire du centre des Vernets par des bandes flexibles, capables d'absorber les chocs des joueurs. M^{me} Koelliker explique que la NL exige que le nouveau système équipe les patinoires de la Ligne nationale dès septembre 2018. Le Genève Servette Hockey Club (GSHC) a toutefois obtenu un délai prolongé à septembre 2019. Elle insiste pour demander que le Conseil municipal vote rapidement la proposition afin de permettre une exécution rapide des travaux.

M^{me} Bonvin projette l'exposé de la proposition PR-1316 à l'écran (voir annexe). Dans son exposé, elle rappelle que l'exigence des bandes flexibles vise à diminuer les blessures engendrées par les charges de joueurs et joueuses lancées contre les bandes durant les matchs. Elle évoque un cas d'un joueur qui est devenu tétraplégique après avoir été projeté contre un rink. Elle explique qu'à Vernets la structure du rink ne peut pas être vissée au sol, à cause de l'installation de production de glace à l'ammoniac, qui est juste dessous. Pour cette raison, les ancrages doivent être pris dans la couche de glace. Il a donc fallu trouver une solution en tenant compte de cette contrainte. Après avoir présenté l'estimation des coûts (image 3), M^{me} Bonvin souligne qu'à défaut de la pose d'un nouveau rink, le GSHC s'expose dès septembre 2019 à une lourde amende, à une mise en demeure, voire au retrait de licence de jeu. Elle décrit ensuite les aspects techniques qui permettront la pose du nouveau rink et précise qu'il a auparavant fallu faire des tests d'oscillation afin de vérifier la résistance de la glace aux charges lancées. La nouvelle installation permettra de diminuer de 60% à 70% les risques d'accidents affectant la nuque. Par ailleurs, le nouveau rink pourra être démonté et déplacé. Elle termine son exposé par la projection d'une vidéo, illustrant les qualités de l'installation.

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

Un commissaire demande si ce projet répond entièrement à la demande du club.

M^{me} Bonvin répond que le club répond lui-même à une obligation qui s'applique à tous les clubs sur injonction de la NL. Le GSHC est lui-même très enclin à donner suite à cette demande, pour limiter les risques de commotions. A la question de la temporalité, elle explique qu'il serait bon que les travaux commencent en juin. Il faudrait donc que le Conseil municipal vote le crédit au plus tard en janvier, afin de passer rapidement commande de l'équipement, qui devrait être livré pour mai, ce qui permettra de réaliser les plaques d'ancrage.

Le même commissaire demande si le système de production de glace est renvoyé à un deuxième temps.

M^{me} Bonvin explique que l'autorisation pour le changement du système de production de glace est liée aux permis relatifs au futur quartier de la caserne des Vernets. On espère donc réaliser ces travaux en 2021 et ils auront une durée de quatre ans.

M^{me} Koelliker rappelle qu'un crédit d'étude pour le changement du système de fabrication de glace est inscrit au plan financier d'investissement pour 2019.

Le commissaire demande encore s'il n'aurait pas été possible de refaire le rink et le système de production de glace au même temps.

M^{me} Bonvin et M^{me} Koelliker répondent que telle était bien l'intention, mais c'était avant d'apprendre que la NL allait exiger le changement rapide du rink. Le projet pour la production de glace n'est pas prêt au département des constructions et de l'aménagement (DCA), et si le DCS a pu avancer rapidement sur le rink, c'est parce que cet équipement peut être changé indépendamment de la machinerie à glace. De plus, le rink ne fait pas partie du bâtiment. La préparation du dossier du rink a donc pu avancer rapidement et de manière autonome.

Un commissaire demande si le fournisseur du nouveau rink est le même que pour les autres patinoires, en Suisse.

M^{me} Bonvin répond que la société fournisseuse est Pati SA à Rossens, une des seules en Suisse qui donne entière satisfaction. En complément, elle explique que le rink est pris dans une épaisseur de glace de 10 cm environ. Le système de refroidissement ne parviendrait pas à geler la surface si cela devait être plus épais. Avant de choisir le système il a fallu tester des sections du rink pour vérifier que les oscillations n'affectent pas la glace.

Un commissaire observe que les images diffusées par M^{me} Bonvin illustrent la violence des charges. Il note que ces chocs coûtent de l'argent et que, pour les atténuer, il faut mettre en place un dispositif qui présente une certaine

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

complexité. Il se demande si le DCS ne devrait pas, en amont de ces mesures, mener une réflexion sur la violence dans le hockey. Même si les supporters du hockey ne sont pas les plus violents, les sports violents sont soutenus par des supporters qui peuvent avoir un comportement violent. Il connaît les sanctions en cas de body check et se demande si les règles de jeu ont évolué ou peuvent encore évoluer. Il réitère que le coût à assumer est une conséquence des comportements violents sur la glace.

Pour répondre, M^{me} Bonvin évoque le cas du tacle violent qui avait impliqué Gabet Chapuisat et Lucien Favre, deux footballeurs; un cas qui a été porté devant la justice, ce qui est rare, et qui a fait jurisprudence. Aujourd'hui, un juge peut sanctionner certains comportements sur plainte d'un sportif affecté. Par ailleurs, elle observe aussi que le rugby est un sport réputé violent et, en même temps, particulièrement respectueux. Dans le hockey, certaines infractions peuvent être punies de sanctions sévères. Même si le juge unique ne peut pas tout voir pendant le match, il peut être saisi ensuite et sévir. Elle remarque aussi qu'en Suisse, il n'y a pas d'accident comme il s'en produit en Amérique du Nord. Cela dit, il est un fait que le hockey est un sport violent. Face à cela, le rôle des collectivités publiques est de prendre des mesures pour que les normes de sécurité soient appliquées pour protéger les joueurs. Le rink souple est une de ces mesures. Elle mentionne les paniers de baskets, qui sont très sollicités par les basketteurs. On ne peut pas empêcher les dunks, mais le remplacement des panneaux en verre par des panneaux en plexiglas a diminué les risques d'accident.

Le commissaire insiste sur la nécessité de poursuivre des mesures de prévention de la violence, car on ne peut pas se reposer seulement sur l'adaptation des équipements, qui sont loin de garantir le risque zéro.

Le président relève que l'aspect violent, viril du hockey fait partie de ses attraits; les joueurs confirmeraient cela. Il note qu'en Suisse les règles sont cependant plus strictes qu'au Canada, où cela peut aller jusqu'à des bagarres à coups de poings, même s'il y a des sanctions financières. En Suisse, les arbitres ont pour rôle de prévenir ces événements.

Le commissaire insiste en rappelant que la question est de savoir si on tient à notre règlement et si on peut estimer que les règles canadiennes sont trop libérales. Il estime que les tournois qui dérivent en bagarres offrent un spectacle honteux. Il pense aussi que si des joueurs peuvent se permettre de risquer des sanctions, c'est parce que leurs salaires le leur permettent. Il pense que l'avis des joueurs sur ce sujet ne doit pas être le seul critère, car il y a aussi celui de la responsabilité vis-à-vis du public, notamment les jeunes et les familles, pour qui la notion de fair-play devrait être centrale.

Un autre commissaire rappelle que, en Suisse, les charges à la tête sont systématiquement sanctionnées.

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

Le président demande si la société indiquée est vraiment suisse et si ses prestations sont plus ou moins chères, à qualité égale, par rapport à d'autres offres.

M^{me} Bonvin répond que l'estimation des coûts se base sur la meilleure offre. La société Pati, domiciliée dans le canton de Fribourg, est bien suisse. Elle est aussi la seule à ce jour avec qui nous avons un retour sur l'installation des rinks sans les fixer au sol. Un appel d'offre aura lieu dès que le crédit sera voté.

Le président demande si, dans la perspective du Trèfle-Blanc, le nouveau rink pourra être démonté et réutilisé dans la nouvelle patinoire.

M^{me} Bonvin répond que la Ville entend garder son rink pour ses propres besoins. Il est imposé par la NL, mais il sera aussi utile pour les juniors formés aux Vernets. Elle estime que le club utilisateur du Trèfle-Blanc peut prendre à sa charge l'acquisition de son propre rink.

M^{me} Koelliker confirme que le nouveau rink est bien démontable.

Discussion et vote

Un commissaire souhaite proposer un amendement, qui pourrait aussi être une recommandation, pour demander que la mise en œuvre de ce crédit soit accompagnée d'un travail de prévention de la violence sur la glace et parmi les supporters, en complément de ce qui a déjà été fait.

Le président fait observer que, contrairement au football, dans le hockey, il y a déjà des caméras et la vérification par vidéo, ainsi que les rappels des principes du fair-play, à chaque match.

Le commissaire souhaite que ce projet soit accompagné d'une réflexion sur les règles de fair-play sur la glace. Il importe de faire comprendre que les travaux de sécurité doivent aller de pair avec une amélioration du comportement des joueurs et des supporters.

Un commissaire trouve cette proposition aussi ridicule qu'inutile. A ce moment-là, il faudrait aussi que les projets de travaux sur les routes soient accompagnés de campagnes de prévention pour demander aux automobilistes de ne pas rouler trop vite ni de s'insulter. Il rappelle qu'en matière de violence dans le hockey sur glace, la Suisse a les règles parmi les plus strictes d'Europe.

Un commissaire estime que, sur le fond, on peut admettre la demande angélique et idéaliste. On pourrait aussi, comme il a déjà eu l'occasion de l'entendre, admettre qu'on fasse précéder les représentations d'opéra en italien ou en allemand, d'une introduction sur des actes commis par certains pays. Il se rappelle aussi qu'il avait été question d'avertissements à faire figurer dans les fan zones. On pourrait aussi imaginer d'interdire les matchs de boxe, de kick boxing ou de

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

karaté, ou même de basket. Il se souvient d'avoir vu sur Youtube une rencontre qui a dérivé en bagarre, entre des joueurs des Philippines et d'Australie; bagarre qui a donné lieu à des sanctions sportives et à des poursuites pénales. Pour en revenir au hockey, il rappelle que les règles de jeu sont édictées par les fédérations. Il observe que le Conseil municipal s'autorise souvent à s'ingérer dans des affaires qui concernent Berne ou les Nations Unies. Il se demande s'il faut aussi s'ingérer dans les fédérations sportives, alors qu'il y a des centaines d'objets inscrits à l'ordre du jour et que, de toute façon, le Conseil municipal n'est pas compétent. Il s'attend à ce que la droite soit pointée du doigt si cet amendement ne passe pas. Pour sa part, il ne trouve pas sain de culpabiliser, de près ou de loin, le public qui veut seulement passer un bon moment le temps d'un match de hockey. Il note que le football connaît la violence, que les campagnes pour le fair-play ne diminuent pas les affrontements et qu'on voit plus de forces de police aux abords des stades que dans les manifestations. Il se demande s'il faut vraiment donner cette opportunité aux partis de remplir le temps de parole en plénière et de faire de la politique au Conseil municipal, en temps de campagne préélectorale. Il estime que la proposition demande une mesure pour protéger les joueurs des commotions cérébrales. Cela suffit. Rien n'empêche, par ailleurs, de présenter une motion sur le fair-play, mais alors sur tous les sports, pas seulement sur le hockey. Au passage, on discutera aussi d'une motion proposant de faire précéder les spectacles en italien, allemand et chinois d'une introduction sur les régimes politiques concernés. En conclusion, il se dit opposé à ce que le sport serve de prétexte à des messages politiques.

Le président est aussi d'avis que le sport ne doit pas servir à faire de la politique. Il rappelle que, lors des Jeux olympiques, des athlètes qui avaient levé le poing avaient été exclus à vie.

Un autre commissaire invite à distinguer les sujets. La sécurité dans le jeu est une chose, la prévention de la violence en est une autre. Cela concerne surtout le public. Aux joueurs, on demande de respecter les règles, et non pas d'être moins violents.

Une autre commissaire est d'avis que l'amendement proposé vise surtout à se donner bonne conscience. Pour sa part, elle a assisté à un match de hockey. A sa surprise, elle a apprécié l'ambiance joyeuse et ludique. Elle estime que les règles du spectacle sont très clairement expliquées et comprises. Elle comprendrait mieux le propos tenu s'il était question de football. Susciter la suspicion vis-à-vis des clubs de hockey n'est pas adéquat.

Une commissaire tient à préciser que, dans son esprit, les remarques sur la violence concernent surtout les sorties de match.

Le commissaire tient à souligner que son propos n'est pas de mettre en cause les règles de jeu suisses, ni de douter de la bonne volonté des organisateurs de

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

matchs, des clubs de hockey ou des clubs de supporters. Son souhait est de mener une réflexion sur la violence dans le sport, un sujet que la commission des sports n'a pas discuté depuis plusieurs années. A moins de se voiler la face, la violence dans le sport est une réalité que plusieurs exemples récents ont rappelée. La violence parmi les spectateurs démarre souvent suite à des comportements sur le terrain. Il observe que le DCS illustre la nécessité d'équipements pour assurer la sécurité des joueurs par une vidéo qui montre des body checks. Or le nouveau rink à bandes flexibles a un prix, mais l'investissement ne réglera pas le problème.

Une autre commissaire signale que cela fait dix ans qu'elle assiste à des matchs de hockey. Elle rappelle qu'il est question ici d'exigences de la NL et du besoin exprimé, il y a déjà une quinzaine d'années, par les hockeyeurs, pour des mises à niveau des équipements afin de leur permettre de pratiquer leur métier en sécurité. L'enjeu avec cette demande de crédit est donc de contenter les joueurs, ainsi que le public qui veut avoir du plaisir à assister à des matchs de hockey. Elle pense que la question de la violence doit être étudiée à un autre moment.

Le président dit qu'il peut entrer en matière sur les préoccupations exprimées mais pas dans le cadre de la proposition PR-1316. Il rappelle que la Ville ne fait plus de promotion, sur les stades, pour la campagne de fair-play. Or, il y a eu des agressions contre les arbitres, et pas seulement dans le public des seniors, aussi lors de matchs juniors, comme il y a deux semaines à Meyrin. Il fait observer que la police est aussi présente, dans le cadre de la prévention du hooliganisme, lors des grands matchs à la Praille et aux Vernets. Les déprédations sont filmées et des interdictions de périmètre sont aussi prononcées. Il relève qu'aux Vernets, les supporters de l'équipe en visite ont parfois des gestes violents, mais ils/elles sont encadrés dans une tribune réservée, et leurs itinéraires sont canalisés. Dans d'autres sports, on ne prend pas de pareilles mesures, et les supporters d'équipes adverses peuvent se croiser. Il reste qu'il y a des gens qui, malheureusement, aiment se bagarrer. C'est une sorte de phénomène de société. Il se dit cependant prêt à contresigner une motion pour encourager la Ville à reprendre une campagne de publicité contre la violence dans tous les sports, notamment dans le football, mais en dehors du cadre de la présente proposition.

Un commissaire pense qu'une résolution sur la question de la violence dans les sports serait préférable à une motion et à des auditions. Il espère que cela ne donnera pas lieu à une discussion plénière pendant des heures, et que les partis se contenteront de déclarations de trois minutes. Il est d'avis que le rôle du Conseil municipal n'est pas de remplir l'ordre du jour de motions de bons sens.

Le commissaire dit regretter d'avoir fait plus de place, dans son plaidoyer, à la prévention de la violence qu'à la notion de responsabilité. Il ne faut pas croire qu'en augmentant les exigences de sécurité on atteint le niveau du zéro risques.

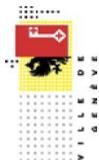
Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

Quoi qu'il en soit, sur la prévention de la violence, il ne saurait se satisfaire d'une résolution votée et expédiée en quelques minutes, entre deux sujets jugés plus importants, comme le laisse entendre son homologue. A son avis, le sujet de la prévention de la violence vaut bien une séance de commission. Pour l'heure, il retire son amendement.

Note du rapporteur: cette discussion aussi inutile que superfétatoire, au vu du retrait final de l'amendement, a prolongé les débats d'environ trente minutes et coûté plusieurs milliers de francs au contribuable pour rien. Il est ainsi navrant de constater la récupération politique que semblent vouloir faire systématiquement certains membres du Conseil municipal pour des propositions votées au final à l'unanimité.

Le président met alors au vote la proposition PR-1316 qui est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (3 LR, 2 DC, 2 S, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC).

Annexe: présentation du DCS



PR – 1316 Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Commission des sports du Conseil municipal

8 novembre 2018

PR – 1316 Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Contexte et historique :

- Volonté de la Ligue suisse de hockey sur glace de diminuer les blessures des joueurs engendrées par les charges contre les bandes durant les matchs
- Lancement d'une étude en collaboration avec le Bureau de Prévention des Accidents (BPA)
- Communication des résultats en mars 2016
- Mise en place de bandes flexibles exigée par la Ligue dans toutes les patinoires de Ligue Nationale dès septembre 2018
- Au vu des difficultés liées au changement de rink de la patinoire des Vernets, dérogation accordée au GSHC pour une mise en conformité d'ici à septembre 2019

Situation actuelle :

- Bandes datant de 2010, fixées dans la glace.

PR – 1316 Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Coûts de réalisation du système de rink avec bandes absorbantes (selon offre de La Pati SA) :

Bandes et portes	CHF	85'320.00
Protections public	CHF	66'482.00
Pack National – Swiss League	CHF	19'627.00
Options supplémentaires	CHF	9'124.00
Gestion du projet – planification – plans	CHF	10'940.00
Adaptations aux nouvelles bandes	CHF	9'300.00
Travaux d'ancrage spéciaux	CHF	21'208.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>
Total HT	<u>CHF</u>	<u>232'001.00</u>

PR – 1316 Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Délais impartis et enjeux :

Mise en conformité exigée d'ici à septembre 2019, faute de quoi, le club s'exposerait à de sévères amendes, voire à une mise en demeure de la Ligue, avec l'éventualité d'un retrait de la licence de jeu dès la saison 2019-2020.

Proposition de solution technique :

Pose de la bande sur des plaques d'ancrage posées sur la dalle et prises dans la glace, assurant ainsi le maintien de la bande. Tissu géo-textile noyé dans la glace afin de répartir la force lors des charges.

Étude positive menée pour pouvoir coller ces plaques d'ancrage à la dalle afin de renforcer leur tenue. Système régulièrement utilisé lors de championnats du monde et mis en place à St-Moritz au cours de l'hiver 2017-2018.

La mise en place de ce nouveau rink devient ainsi indépendante du changement du système de production de glace et de remplacement de la dalle.



PR – 1316 Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)



<https://www.youtube.com/watch?v=VSLEI6-x4Q0&feature=youtu.be>

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

M. Jean-Philippe Haas, président de la commission des sports (MCG).

Nous avons demandé l'urgence pour ce rapport après que la proposition a été traitée très rapidement en commission des sports, où elle a été acceptée à l'unanimité, et l'excellent rapporteur M. Simon Brandt a rendu son rapport tout aussi vite.

Il s'agit de modifier les bandes autour de la patinoire pour la sécurité des matches. Un accord a été passé par le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) avec la Ligue nationale de hockey (NL) pour que cela soit fait au plus tard à la fin de septembre 2019. Dans le cas où ces travaux ne se feraient pas cet été, le GSHC risque de grosses amendes. Nous avons donc demandé l'urgence afin que la proposition soit approuvée au plus vite et que les travaux puissent commencer à temps. Le magistrat aura aussi son mot à dire là-dessus, mais je vous remercie d'approuver cette proposition.

Premier débat

M. Sami Kanaan, maire. M. Haas a déjà dit l'essentiel et je l'en remercie.

Le calendrier est effectivement serré pour ce projet qui recueille un large soutien. Si nous acceptons cette proposition ce soir, nous pourrions commencer les procédures de marchés publics en parallèle au délai référendaire, afin qu'à l'issue de celui-ci – et j'imagine qu'il n'y aura pas de référendum – nous puissions choisir une entreprise adjudicataire. Il y en a peu capables d'effectuer ce genre de travaux: cinq en tout. Nous ferons un appel d'offres sur invitation, conformément aux normes, puis la commande du matériel nécessite un délai de douze à seize semaines avant installation, ce qui nous met tout juste dans la pause estivale, très courte car le GSHC doit pouvoir récupérer la glace déjà à la mi-août. C'est donc courant juillet qu'il faut effectuer les travaux, non seulement demandés par la NL, mais absolument nécessaires pour la sécurité des joueurs. Ces travaux ont été faits dans toutes les patinoires de Suisse. Je saurais donc gré au Conseil municipal d'accepter cet objet aujourd'hui. Merci d'avance!

M. Jean Zahno (UDC). Cette proposition est urgente. Je rappelle que le coût des travaux est relativement peu élevé pour une grande sécurité des joueurs. La nouvelle installation permettra de diminuer de 60 à 70% les risques d'accident de la nuque ou de la tête et elle restera propriété de la Ville. Lorsque je suis allé voir mon premier match, je me souviens m'être dit que ces gars étaient fous de rentrer dans ces barrières. Ils se jetaient directement dessus. Aujourd'hui, on apporte la solution pour qu'il y ait moins d'accidents et de problèmes pour ces joueurs.

Nous sommes pour le sport et pour la sécurité. Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte donc cette proposition, approuvée à l'unanimité par les commissaires, comme on l'a dit.

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

M. Simon Brandt (PLR). Les propos de M. Kanaan m'amènent à une interrogation. J'avais compris que nous disposerions d'une marge relative si nous approuvions la proposition aujourd'hui, mais il nous dit que les délais sont extrêmement serrés. Le magistrat estime-t-il qu'ils sont suffisants pour que la procédure ait lieu dans le bon ordre et que les travaux soient effectués cet été ou est-il nécessaire de munir l'objet d'une clause d'urgence? Je le remercie d'avance pour sa réponse.

M. Sami Kanaan, maire. Je me suis posé la question mais il ne faut pas abuser de la clause d'urgence, même si cela rend parfois de grands services, comme dans le cas du Grand Théâtre où il y avait un enjeu de trésorerie. Cela avait permis de ne pas attendre la fin du délai référendaire, ce qui n'a posé aucun problème, pour libérer de la trésorerie. Encore une fois, je remercie le Conseil municipal d'avoir donné suite.

Pour ce qui est de la patinoire, nous ne gagnerions que deux ou trois jours et les délais de procédures des marchés publics s'appliquent de toute façon. Nous commencerons celles-ci dès le vote de ce soir, s'il est positif, et en parallèle au délai référendaire. Il n'est donc pas nécessaire d'activer la clause d'urgence. Ce qui rend les délais plus serrés, c'est le fait que le GSHC nous a confirmé avoir besoin de la glace plus tôt que prévu, déjà au mois d'août, mais cela ne change rien au calendrier d'adjudication des marchés publics, qui est incompressible.

M. Emmanuel Deonna (S). Un consensus a prévalu en commission pour que ces travaux soient exécutés rapidement et qu'on puisse passer commande. Le vote de ce soir est important pour la prévention des accidents, qui justifie l'acquisition d'un tel rink.

Je voulais signaler que les images diffusées par le Service des sports en commission illustrent la violence potentielle des charges auxquelles les joueurs s'adonnent. Nous avons été totalement convaincus par le service, qui nous assure qu'il est de sa responsabilité et de celle de la Ville de protéger les joueurs en prenant les mesures de sécurité appropriées. Dans ce contexte, je me suis permis de faire remarquer qu'il s'agirait aussi pour la commission de réfléchir à la question des mesures de prévention de la violence. On ne peut pas seulement se reposer sur l'adaptation des équipements pour garantir un risque zéro d'accident, surtout pour des accidents aussi graves, qui peuvent impliquer la tétraplégie.

En tant que commission des sports et en tant que collectivité publique, il est aussi de notre responsabilité de faire comprendre que des travaux de cette nature vont de pair avec une amélioration du comportement des joueurs et une réflexion sur la prévention de la violence dans le sport, puisque celle-ci, si elle est le fait

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

des joueurs, peut vraiment inciter les supporteurs à faire preuve de violence aussi. Une réflexion d'envergure a démarré au niveau du Département de la cohésion sociale et du département de la culture et du sport sur la prévention des comportements violents autour des arènes sportives et sur les terrains de sport. J'appelle les commissaires à la soutenir et à mener, en parallèle à l'encouragement à la pratique sportive, une réflexion sur le concept de responsabilité sociale des sportifs et des associations de supporteurs. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche s'étonne que le rapport se termine par une note du rapporteur qui donne un jugement de valeur sur les débats au sein de la commission. Si on commence comme cela, je ne sais pas où nous finirons avec nos rapports. Si les uns se mettent à juger de l'utilité de ce que les autres disent...

Pour le reste, nous sommes «hockey» avec cette proposition. (*Rires.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez excellemment passé le puck, que je passe à mon tour à M. Antoine Maulini.

M. Antoine Maulini (Ve). Merci, Monsieur le président. La proposition découle d'une exigence de la NL demandée dès septembre 2018. Le GSHC avait obtenu une dérogation pour 2019. La situation est donc plutôt urgente. Il faut aussi signaler que les jeunes utilisent la même patinoire; il est donc important qu'ils bénéficient de cette installation. On nous a quand même signalé le cas d'un joueur devenu tétraplégique en prenant un coup sur une bande rigide... Or, les bandes absorbantes réduisent de 60 à 70% les commotions cérébrales et les problèmes d'accident de nuque. Le montant s'élève certes à 262 000 francs mais il nous a été mentionné que les bandes pourront être démontées et réutilisées à la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc.

M. François Mireval (S). Pour continuer dans la lancée de M. Gisselbaek qui a relevé la note du rapporteur sur le coût des débats, nous souhaitons rappeler, en tant que socialistes, que le débat démocratique doit avoir lieu. Les commissions sont un espace privilégié pour ce faire, comme d'ailleurs les séances plénières. Si certaines personnes au Parti libéral-radical estiment que la démocratie coûte trop cher, elles sont libres de proposer d'autres variantes. Rappelons que les débats sur le rapport de la Cour des comptes sur les frais du Conseil administratif, qui ont duré pendant deux soirées en novembre, ont coûté au minimum entre 60 000 et 70 000 francs – et je sous-estime peut-être cette somme – pour un

Proposition: installation d'un nouveau système de rink à la patinoire des Vernets

montant réellement litigieux mentionné dans le rapport d'environ 25 000 francs. Mais il était probablement nécessaire que ce débat démocratique se tienne. Ma foi, tant mieux si cela a été possible et il n'y a pas lieu de regretter ici le coût de ces quelques minutes.

Une voix. Bravo, François!

M. Léonard Montavon (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est bien entendu favorable à la pose de ces bandes absorbantes pour éviter des blessures aux joueurs. C'est l'intérêt principal, car les chocs contre les bandes rigides provoquent de graves blessures. En particulier, les commotions cérébrales ont connu une forte hausse ces dernières années. De plus, les travaux devraient déjà avoir été faits pour le mois de septembre de l'année dernière; le GSHC a obtenu une dérogation. En cas de non-réalisation, le club s'expose à des sanctions, certaines lourdes de conséquences puisqu'elles peuvent aller jusqu'au retrait de sa licence pour la saison 2019-2020. Enfin, un petit aparté pour dire que je ne pense pas que les chocs entre joueurs créent la violence chez les spectateurs.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets, commune de Genève, propriété Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

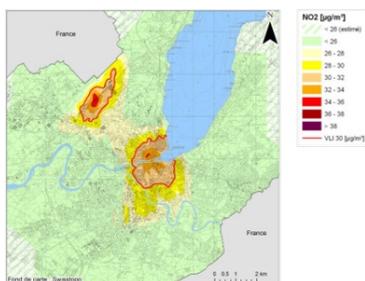
Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Delphine Wuest, Daniel Sormanni, Bernard Chevalier, Thomas Zogg, Alfonso Gomez, Brigitte Studer, Albane Schlechten et Jannick Frigenti Empana: «Pour le lancement du mur anti-particules à Genève: posons des murs végétaux pour diminuer la pollution» (M-1399)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la pollution en milieu urbain avérée (d'azote, d'ozone), avec des dépassements systématiques selon les statistiques du Canton de Genève²;
- la concentration particulièrement inquiétante au centre-ville comme le montre la carte ci-dessous³:



¹ Annoncée, 3978. Motion d'ordonnancement, 4493.

² <http://www.ge.ch/connaître-qualité-air-geneve/cartographie-du-dioxyde-azote-no2>

³ <http://www.ge.ch/air/qualité-de-lair/cadastre-du-no2>

Motion: installation de murs végétaux contre la pollution

- que les espaces très fréquentés, autant par les voitures que par les piétons et cyclistes, sont envahis par les particules fines et les gaz d'échappement;
- que la pollution de l'air représente un risque environnemental majeur pour la santé et entraîne des effets négatifs sur celle des habitants, notamment pour les enfants, qui en Suisse sont actuellement 25% à souffrir d'affections respiratoires (asthme et allergies), avec une augmentation de 13% chez les 0 à 15 ans depuis les années 1980;
- qu'en diminuant le niveau de pollution atmosphérique, les pays peuvent réduire la charge de morbidité imputable aux accidents vasculaires cérébraux, aux cardiopathies, au cancer du poumon et aux affections respiratoires, chroniques ou aiguës, y compris l'asthme;
- que, même à faible concentration, la pollution aux particules fines a une incidence sanitaire. En effet, on n'a identifié aucun seuil au-dessous duquel elle n'affecte en rien la santé. C'est pourquoi il était déjà préconisé dans les lignes directrices de 2005 d'œuvrer à limiter au maximum les niveaux de concentration de particules en suspension;
- le manque d'arbres et de verdure dans la plupart des quartiers;
- le fait avéré que l'augmentation de nature en ville (arbres, buissons, murs végétalisés) permet de limiter les effets du réchauffement climatique: a contrario, le bitume et le béton, dont sont majoritairement faites les villes, favorisent les températures extrêmes;
- l'acceptation de la motion M-959, «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés», votée le 11 avril 2018 et renvoyée au Conseil administratif;
- l'existence du *city tree*: un mur végétalisé de 4 m sur 3 m incluant un banc à sa base et d'autres possibilités comme l'intégration d'une borne wifi;
- que le *city tree*, composé de 1600 pots de mousses et plantes, capte les particules fines et le dioxyde d'azote;
- que le *city tree* est doté d'un réservoir d'eau de pluie qui nourrit les végétaux grâce à un système d'irrigation interne alimenté par l'énergie solaire;
- que le *city tree* est capable d'absorber 240 tonnes de gaz par an, soit la même capacité de nettoyage que 275 arbres sur seulement 12 m² et 60 cm d'épaisseur;
- que le *city tree* est par ailleurs doté de moyens technologiques. L'installation de capteurs reliés permet de récolter des informations sur la qualité de l'air et le climat, permettant de réguler les besoins des végétaux en leur apportant uniquement l'eau et les nutriments dont ils ont besoin grâce à internet;
- que le *city tree* est actuellement installé en phase test dans de nombreuses grandes villes comme Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Oslo, Berlin, Zurich et Neuchâtel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'effectuer une phase test sur le pont des Délices en apposant deux bancs *city tree*;
- de recenser les endroits en ville de Genève adéquats et pollués pour y poser des *city trees*;
- en cas de succès, de procéder à l'installation de *city trees* partout où cela est possible;
- de modifier la longueur du banc afin de l'adapter aux quartiers si besoin;
- d'approcher les villes qui disposent déjà de ce type d'installation afin de leur demander d'éventuels rapports sur le recyclage et la dépollution.

Préconsultation

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). J'ai déposé cette motion car nous avons accepté la motion M-959 «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés» le 11 avril 2018. Actuellement, le département de M. Barazzone installe de l'*urban nature*, malheureusement pour compenser des arbres. Or, des *city trees* sont à l'essai dans différentes villes, comme Zurich, Neuchâtel, Amsterdam ou Londres. Ils mesurent en gros quatre mètres sur trois et rassemblent 1600 pots de mousses et de plantes qui captent les particules fines de dioxyde d'azote. Je souhaiterais vraiment que la Ville de Genève puisse en tester un aussi sur le pont des Délices, étant donné que le Canton a déposé des capteurs dans le secteur de la rue Necker. Un *city tree* a l'avantage de fonctionner sans prise électrique. Tout est alimenté par énergie solaire et irrigué à l'interne.

Je demande le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). L'idée est effectivement de lutter contre la pollution et d'en profiter pour abaisser les températures en ville: on sait qu'il fait très chaud en été là où il y a du béton. La végétalisation des rues et des espaces en ville aiderait à cela.

L'idée n'est pas de faire le débat maintenant, mais de renvoyer la motion en commission. J'avais cependant pensé à la commission de l'aménagement et de l'environnement, car elle travaille déjà sur un objet qui concerne les arbres et les murs végétalisés. Nous pourrions donc les lier.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (68 oui).

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie de vous soucier du bien-être de la population, car les particules fines, la pollution, les chaleurs deviennent un problème de plus en plus important dans nos villes, en particulier à Genève. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le programme Urbanature il y a cinq ans. Le site urbanature.ch regroupe toutes les mesures que nous avons prises, notamment en matière de végétalisation de l'espace public. Je vous incite à le visiter.

En l'occurrence, pour être très franc, après examen par les services de la Ville, les *city trees* que vous proposez, ces espèces de bancs verticaux ou de structures en mousse, nous paraissent une solution très onéreuse par rapport à de simples bacs ou des arbres ou arbustes installés dans les différents quartiers de la Ville. Vous aviez approuvé la proposition de crédit PR-1127 qui nous avait permis d'acheter une centaine de bacs, disposés notamment dans les quartiers bétonnés, souvent les plus populaires, qui ne permettent pas la plantation d'arbres en pleine terre. Esthétiquement, les *city trees* ne sont pas toujours bienvenus, mais on peut débattre de cette question de manière plus générale car les murs végétalisés, même s'ils coûtent cher, sont importants. Je pense notamment aux installations publiques comme les écoles et les préaux, qui sont des îlots de chaleur lorsqu'il y a du béton ou du goudron et qu'arbres et végétation permettent d'adoucir en luttant contre la pollution.

Au-delà de ces *city trees*, une réflexion plus globale est à mener sur la végétalisation de l'espace public, sur notre volonté de construire des nouveaux quartiers, notamment au PAV (Praille-Acacias-Vernets), où de nombreuses artères verront le jour. La question des espaces verts est toujours posée en aval, trop tard; il faut qu'on y pense en amont. C'est cela qui fait qu'on peut densifier en assurant une qualité de vie décente. Renvoyez la motion à l'une ou l'autre commission pour en discuter mais, en l'état, je m'oppose à la solution des *city trees*. On peut imaginer d'autres options pour végétaliser les quartiers et les immeubles de la municipalité à des coûts moins élevés.

M. Ahmed Jama (S). La pollution de l'air représente un risque environnemental majeur pour la santé et entraîne des effets négatifs sur celle des habitants, notamment des enfants. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air serait responsable de près de 7 millions de décès. Chers collègues, le Parti socialiste vous recommande de renvoyer la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour étude.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Cette motion est bien jolie mais vous n'inventez rien puisque le Parti libéral-radical avait déposé la motion M-820, «Pour une ville verte de qualité!», en 2008 déjà, qui demandait des murs et des toits

végétalisés. Si vous regardez les rapports, vous verrez que vos mesures ont déjà été proposées. On ne fait que recommencer un travail qu'on a déjà fait. Le Parti libéral-radical n'est donc pas extrêmement enthousiaste à l'idée de tourner dans la même roue comme un hamster.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour répondre au propos de ma préopinante, le *city tree* n'est pas juste un mur végétalisé. Comme M^{me} Menétrey l'a dit, il concentre des végétaux spécifiques. C'est une nouvelle sorte de mur végétalisé, pour absorber 240 tonnes de gaz par an, soit la capacité de nettoyage de 275 arbres sur seulement 12 m² et 60 cm d'épaisseur. Et il est autonome, cela pour répondre à M. Barazzone: il faut arroser les plantes en pots d'Urbanature, alors que le *city tree* fait sa vie tout seul. Nul besoin de gens pour s'en occuper. Il est peut-être cher à l'achat mais, à la longue, nous pourrions rentrer dans nos frais.

Cette technologie est une nouveauté qui devrait être étudiée en commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle ne figure dans aucun rapport, ni motion du Parti libéral-radical.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Comme vous l'avez entendu de notre magistrat, le Parti démocrate-chrétien est convaincu qu'il faut développer ce genre d'actions en ville de Genève. C'est ce que font le Service des espaces verts et les différents services de M. Barazzone. Nous ne sommes pas opposés au renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – comme vous voulez; c'est égal – mais le fait est que cette motion est exigeante. Elle définit déjà le *city tree* comme le nec plus ultra et mentionne le pont – j'allais dire des Soupirs – des Délices comme le lieu de son installation. On peut rester plus libre sur l'emplacement où tenter cette expérience. Mais le Parti démocrate-chrétien est prêt à un renvoi en commission pour étude.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est très sensible à la qualité de l'air et à la santé de nos citoyens, qui dépend justement de la première. Nous n'avons pas signé cette motion mais nous pensons que c'est une bonne idée d'étudier la possibilité d'installer des *city trees*. Ils sont clairement plus chers que les bacs que M. le magistrat a mentionnés, mais ils semblent apporter beaucoup plus: un seul *city tree* absorbe 240 tonnes de gaz par an, soit l'équivalent de 275 arbres. Pour nous, il vaut la peine de renvoyer cet objet en commission, de préférence en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, mais la commission de l'aménagement et de l'environnement conviendra aussi.

M. Thomas Zogg (MCG). Je m'étonne des propos de M. Barazzone et de M^{me} Richard, car il faut savoir ce qu'on veut et de quoi on parle. Vous transmettez à M^{me} Richard, Monsieur le président, qu'un mur végétalisé est surtout esthétique. Le but d'un *city tree* est autre, sa fonctionnalité diffère: il s'agit d'absorber les particules fines. Par sa situation, Genève est une cuve. Par conséquent, la pollution de l'air est grande. Je ne parlerai pas des nombreux véhicules pendulaires, du trafic frontalier quotidien qui induisent des émissions de CO₂ extrêmement élevées pour le canton. Quant à M. Barazzone, il met en balance le côté esthétique et le côté pratique. Le mobilier urbain qu'il a installé – parfois des chaises où se prélasser – était constitué d'un gazon synthétique, probablement fabriqué en Chine ou je ne sais où, qui n'est pas écologique, en définitive. On peut s'entendre sur le côté esthétique; certains exemples de *city trees* sont très développés sur ce plan-là. Il faut juste un peu de bonne volonté. L'unanimité annoncée de ce soir contredit ce qui a été dit contre les *city trees*. Merci de faire bon accueil à cette motion!

M. Morten Gisselbaek (EàG). L'une de nos membres a cosigné cette motion et Ensemble à gauche est tout à fait d'accord de la renvoyer en commission pour étude, car tout ce qui peut améliorer la qualité de vie en ville doit être examiné. Cela dit, nous pensons quand même que la meilleure solution pour lutter contre les particules est de ne pas les émettre. Cet argent pourrait plutôt être investi afin de réduire la circulation automobile – mais je ne suis pas sûr que la principale auteure de cette motion sera d'accord avec ça – ainsi que la pollution de différentes manières: en promouvant le vélo, en isolant les immeubles... Nous nous réjouissons d'étudier ce texte en commission.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 31 non.

8. Motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Didier Lyon: «Trésors et patrimoine horloger cachés à Genève: remettons les pendules à l'heure» (M-1373)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance que revêt l'horlogerie pour Genève qui est l'un des berceaux de ce fleuron industriel de l'économie suisse et dont les prémices remontent au XVI^e siècle;
- le foisonnement de chefs-d'œuvre horlogers d'une valeur inestimable qui croupissent actuellement à l'abri du regard du grand public, suite aux ignobles vols et déprédations survenus en 2001 et 2002 au Musée genevois de l'horlogerie et de l'émaillerie, et qui ont précipité sa fermeture;
- que la situation actuelle est un peu semblable à une horloge sans aiguilles et qu'il convient par conséquent d'y remédier de façon idoine en remettant les pendules à l'heure;
- que le Salon international de la haute horlogerie (SIHH), qui se tiendra à Palexpo à Genève du 14 au 17 janvier 2019, est un événement phare pour l'horlogerie et pour Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les mesures nécessaires en vue d'exposer rapidement, y compris de manière temporaire, nos bijoux patrimoniaux horlogers au grand public, dans un lieu adéquat (par exemple au Musée Rath), sans attendre la fin des éventuels travaux de rénovation des salles d'exposition du Musée d'art et d'histoire;
- de présenter au Conseil municipal des propositions détaillées en vue de garantir dans les meilleurs délais une exposition permanente des chefs-d'œuvre de l'horlogerie genevoise.

Préconsultation

M. Thomas Zogg (MCG). Nous demandons le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture, afin qu'elle puisse être étudiée comme il se doit. A l'époque, Genève avait un musée d'horlogerie, malheureusement

¹ Annoncée, 2966. Motion d'ordonnancement, 4494.

Motion: exposition permanente du patrimoine horloger genevois

cambriolé en 2001 et 2002. Double peine pour la population qui ne peut plus admirer les trésors et le patrimoine horloger de notre ville. Genève est l'un des berceaux de ce fleuron industriel, dont les prémices remontent au XVI^e siècle. Sans refaire l'historique, certaines anecdotes peuvent être évoquées ici. Du temps où Jean Calvin était en poste au sein de son ministère, celui-ci avait prohibé l'orfèvrerie. Par conséquent, toutes les personnes actives dans ce milieu-là ont dû trouver une porte de sortie et se sont reconverties dans l'horlogerie, cause du foisonnement que nous avons connu et qui devrait être accessible au plus grand nombre. C'est un modèle de la culture genevoise.

Nous demandons simplement que les trésors qui crouissent actuellement dans un endroit sécurisé de la ville soient exposés dans les meilleurs délais, sans attendre les travaux de rénovation qui devront survenir prochainement au Musée d'art et d'histoire (MAH). Nous vous remercions d'avance, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir soutenir cette motion.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 53 oui contre 7 non (5 abstentions).

M. Sami Kanaan, maire. Le Conseil administratif partage certainement l'intérêt du Conseil municipal pour nos collections d'horlogerie, comme pour d'autres collections phares de nos musées au sens large. Nous sommes tous et toutes ici convaincus de l'importance vitale de l'horlogerie pour Genève. Le hasard du calendrier fait que nous sommes en plein Salon international de la haute horlogerie (SIHH), événement de premier ordre non seulement pour l'économie, mais aussi pour le patrimoine et le savoir-faire horlogers à Genève.

Il est parfaitement vrai que nous n'avons plus de lieu pérenne consacré à cela depuis le cambriolage malheureux du Musée de l'horlogerie en 2002. En 2011, il y a eu une très belle exposition qui a largement fédéré l'horlogerie genevoise. Nous sommes également partenaires du Grand Prix d'horlogerie qui se tient chaque automne. En prélude à celui-ci, les montres nommées sont exposées, en interaction avec d'autres pièces de la collection. Ces montres nous sont d'ailleurs souvent données pour améliorer nos collections. D'autres événements sont prévus, avec l'introduction de la nouvelle Geneva Watch Week, la semaine horlogère qui aura bientôt lieu à Genève chaque année, ainsi que des expositions en 2020 et 2021. Nous ne sommes pas passifs en attendant un lieu pérenne.

J'en profite pour faire un détour et rappeler dans les grandes lignes le calendrier prévu pour le MAH, dans la mesure où la collection d'horlogerie est l'un de ses piliers essentiels. La commission d'experts nommée par le Conseil administratif, sous la présidence de MM. Jacques Hainard, ancien directeur du Musée d'ethnographie de Genève, et Roger Mayou, actuel directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a rendu son rapport définitif

en juin dernier. Il a d'ailleurs été présenté à la commission des travaux et des constructions, ainsi qu'à la commission des arts et de la culture, avant d'être diffusé plus largement. Il préconise le maintien du MAH sur son site actuel – c'est une option acquise une année auparavant – mais surtout la clarification du projet culturel dans ses fondements, le fil rouge pour le futur MAH rénové et étendu. Le rapport met l'accent sur quelque chose qu'on savait mais dont on n'avait peut-être pas conscience, à savoir que le MAH incarne Genève et qu'il a tout ce qu'il faut dans ses collections pour incarner la Genève d'hier, d'aujourd'hui et en partie de demain dans la mesure où le futur se construit sur une bonne compréhension du passé, de toutes les facettes de Genève, de tous les savoir-faire, de toutes les contributions de collectionneurs ou autres métiers de cette petite cité de Genève, en comparaison internationale. Il est recommandé de créer une interaction entre les collections. Si j'en parle, sans vouloir faire trop long, c'est que le destin de la collection d'horlogerie est totalement lié au MAH, de même que la collection des beaux-arts, d'antiquités, d'arts appliqués, d'instruments de musique anciens – autre collection de grand niveau que nous n'arrivons pas à montrer de manière pérenne – et ainsi de suite. Ces collections doivent interagir entre elles pour faire émerger un vrai parcours, permettant au MAH de donner à voir l'histoire genevoise dans toute sa variété, dans toute sa richesse et de manière très vivante.

Le rapport disait aussi que certaines collections méritent en plus des espaces à part, de par leur richesse et leur importance. Ce seraient des pièces séparées pour ceux qui veulent creuser un sujet. L'horlogerie en est clairement un bon exemple: elle ferait partie des éléments les plus attractifs, aussi bien pour les Genevois et les Genevoises que pour les visiteurs étrangers. Le problème de l'horlogerie est que c'est l'une des collections les plus exigeantes en matière de sécurité. Malheureusement, en 2002, on en a eu la preuve par l'acte, en quelque sorte. Elle compte parmi les plus exposées aux actes de cambriolage par des professionnels, parce que ce sont des objets de très grande valeur, autant pour des collectionneurs qui font du trafic, hélas, que pour le marché commercial. D'ailleurs, les pièces réapparaissent peu à peu: l'automne passé, nous avons pu montrer une magnifique pièce récupérée après des années de disparition. Les pronostics disent que nous entrons dans la période où des pièces réapparaîtront et, heureusement, les mécanismes fonctionnent: dès que les salles de vente, les magazines professionnels ou les assureurs détectent une pièce, ils la signalent et, en principe, elle nous revient. C'est une bonne nouvelle, mais cela prendra du temps. Pour revenir à la sécurité, quel que soit l'espace où vous exposez de l'horlogerie, vous devez prendre des mesures de sécurité draconiennes. On ne peut donc pas «improviser» cet espace, ce qu'on peut regretter, si on veut faire une belle exposition.

Le renvoi de la motion en commission permettra d'approfondir le sujet. Il n'est évidemment pas possible d'exposer la collection de manière temporaire et mal sécurisée. Par contre, nous pouvons expliquer en commission l'ensemble

Motion: exposition permanente du patrimoine horloger genevois

de la stratégie liée au MAH. A la fin de 2018, la commission des travaux et des constructions m'avait auditionné, ainsi que le département des constructions et de l'aménagement – M. Pagani avait dû s'excuser –, au sujet de deux crédits, l'un pour des travaux jugés urgents au MAH et l'autre pour la préétude du futur concours d'architecture. Je reconnais que cela prend du temps mais l'avenir de l'horlogerie est clairement dans le site principal du MAH. D'ici là, il faudra évaluer les coûts d'expositions à part dans le cadre d'un budget qui n'est pas illimité. Il n'est pas matériellement possible de mettre en place une exposition d'horlogerie du jour au lendemain; d'ailleurs, nos assureurs nous en feraient la critique. Le renvoi de la motion permettra de clarifier ces enjeux et de convaincre la commission que le sort de la collection d'horlogerie est très important pour le Conseil administratif.

M. Simon Brandt (PLR). Le Parti libéral-radical renverra cette motion avec plaisir à la commission des arts et de la culture, tant il est nécessaire de donner une place à l'horlogerie dans nos institutions muséales. Il le fera avec d'autant plus d'intérêt et d'enthousiasme qu'il y a douze ans, plus précisément le 7 novembre 2007, le groupe radical de l'époque, prédécesseur du groupe libéral-radical (*commentaires et rires*), avait déposé la motion M-734, «Un nouveau Musée de l'horlogerie!», qui demandait précisément la constitution d'un nouveau musée d'horlogerie pour mettre en valeur nos collections, que ce soit dans les institutions muséales de l'époque ou la construction *in vivo* d'un nouveau musée. Figurez-vous que pas un seul autre groupe de ce Conseil municipal n'avait accepté d'entrer en matière sur ce texte à l'époque! Il est donc heureux que les choses semblent avoir changé douze ans plus tard, mais il est regrettable de voir, une nouvelle fois, que l'impulsion doit venir de ce Conseil municipal, et pas du Conseil administratif.

M. Pascal Holenweg (S). Le groupe socialiste renverra avec d'autant plus d'enthousiasme cette motion à la commission des arts et de la culture que le conseiller municipal André Ehrler avait déposé le 3 mars 1919 (*rires*) une résolution demandant à la Ville de soutenir le produit du travail des ouvriers horlogers au nom de la défense du patrimoine prolétarien à Genève. Le camarade André Ehrler étant devenu par la suite conseiller d'Etat, nous revendiquons avec encore plus de vigueur la paternité de cette idée que le Parti libéral-radical ne vient de le faire. (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Je vous remercie pour ce bon moment, Monsieur le conseiller municipal. Est-ce que M^{me} Marie-Pierre Theubet veut aussi revendiquer la paternité...

Des voix. La maternité!

Le président. ... ou la maternité de cette motion? (*Rires.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). La maternité! Les femmes demandent l'égalité, Monsieur le président! C'est difficile de rebondir après M. Holenweg mais les Verts, en date du 16 janvier 2019, continuent d'affirmer leur soutien à l'horlogerie, comme ils l'ont toujours fait. Ils seront volontaires pour renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Simon Brandt (PLR). Etant donné qu'on est en train de remettre les pendules à l'heure (*rires*), et de même que le groupe socialiste remercie le Parti libéral-radical de rendre hommage par cette motion et ce soutien aux ouvriers de l'horlogerie, c'est vrai, j'aimerais pour ma part remercier le Parti socialiste pour l'hommage qu'il rend à l'industrie horlogère de Genève, et plus précisément à ses nombreuses rentrées fiscales qui font fonctionner l'économie, l'administration et nos institutions en général. Pour cette raison, je ne doute pas qu'il soutiendra la réforme fiscale et financement de l'assurance-vieillesse et survivants dans quelques mois afin que, précisément, ce qui ramène de l'argent à notre économie puisse perdurer dans le futur. (*Exclamations et applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Quant à nous, nous nous félicitons de ce que le Parti libéral-radical soutienne enfin, au travers de l'horlogerie, le travail incessant des requérants d'asile qui, depuis le début du XVI^e siècle à Genève, pour des raisons confessionnelles, ont trouvé ici un asile qui leur a permis de produire de l'horlogerie et de très belles montres. Depuis à peu près cinq siècles, il se trouve que cette immigration-là enrichit la République. Nous nous réjouissons donc du soutien que le Parti libéral-radical apportera à toutes les motions et autres textes que la gauche déposera pour l'intégration des immigrants, des réfugiés, des requérants d'asile et même de quelques clandestins qui auront franchi la frontière savoyarde sans demander l'autorisation. (*Rires et applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Ce sera beaucoup plus simple de notre côté. Nous nous réjouissons d'étudier la motion en commission des arts et de la culture, ainsi que de voir les projets concoctés par chacun des groupes. M. Brandt a aussi l'intention de vous proposer un futur musée de la bande dessinée, mais on en reparlera par la suite. Nous créerons beaucoup de choses avec très peu d'argent,

Motion: exposition permanente du patrimoine horloger genevois

j'ai l'impression. Ce sera peut-être très compliqué, mais nous ferons en sorte que les projets puissent se concrétiser, afin que chacun soit content.

M. Pascal Spuhler (HP). Je me réjouis que tout le monde se réjouisse et se soutienne parmi. Cela me fait plaisir: nous aurons un beau musée de l'horlogerie.

M. Sami Kanaan, maire. Pour embrayer sur ce que M. Spuhler a dit, ce soutien unanime à l'horlogerie genevoise est magnifique. Au-delà des éléments historiques très importants et des anecdotes d'un débat du Conseil municipal, l'horlogerie, plus encore que la finance peut-être, est un métier très profondément ancré dans l'histoire genevoise. Comme il s'agit de métiers industriels au sens large et très créatifs, l'ancrage se fait aussi bien dans les élites genevoises que dans la population, soit toutes les couches socioéconomiques et, effectivement, ces métiers ont intégré beaucoup de personnes d'ailleurs, qui sont ainsi devenues genevoises et qui ont contribué très activement à notre patrimoine, à notre économie et à notre identité collective. Aujourd'hui, ils restent un pilier fondamental – économique et culturel et patrimonial – ainsi qu'un vecteur de créativité. Il y a maintenant des moments publics au SIHH: ceux qui prennent le temps peuvent aller voir le Lab, soit l'espace où on montre les techniques les plus innovantes et récentes en lien avec les hautes écoles. C'est absolument fascinant. Tradition et innovation sont très importantes.

Dès le refus du projet d'extension du MAH lors de la votation de février 2016, le Conseil administratif a pris les devants dans ce dossier. M. Brandt est déjà en campagne – c'est son droit; on est en démocratie – mais il faut garder un lien avec la vérité, pas la post-vérité. Le Conseil administratif a mis en place la commission d'experts qui a couvert la thématique de l'horlogerie et, bien avant cela, la valorisation des métiers d'art qui incluait l'horlogerie. Chaque année, les Journées européennes des métiers d'art connaissent un succès énorme, parce que la population genevoise adore en découvrir les coulisses. A l'origine, c'est d'ailleurs une initiative d'un patron de l'horlogerie genevoise, aujourd'hui président de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, Juan-Carlos Torres, qui était venu me la proposer. Nous l'avions appuyée, ce qui montre bien que le Conseil administratif travaille avec l'économie genevoise.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous propose d'interrompre nos travaux, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons à 20 h 30 avec les autres urgences acceptées hier.

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4590
2. Communications du Conseil administratif	4590
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4590
4. Questions orales	4590
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de modifier l'article 62 du statut du personnel de la Ville de Genève et de voter un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 2 112 300 francs (PR-1312 A)	4593
6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de 262 800 francs, destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets (PR-1316 A) . . .	4615
7. Motion du 5 décembre 2018 de M ^{mes} et MM. Yasmine Menétréy, Delphine Wuest, Daniel Sormanni, Bernard Chevalier, Thomas Zogg, Alfonso Gomez, Brigitte Studer, Albane Schlechten et Jannick Frigenti Empana: «Pour le lancement du mur anti-particules à Genève: posons des murs végétaux pour diminuer la pollution» (M-1399)	4632
8. Motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétréy, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Didier Lyon: «Trésors et patrimoine horloger cachés à Genève: remettons les pendules à l'heure» (M-1373)	4638
9. Propositions des conseillers municipaux	4644
10. Interpellations	4644

11. Questions écrites 4644

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat